



# LES ESPACES NATURELS SENSIBLES YVELINOIS UN CAPITAL ENVIRONNEMENTAL D'EXCEPTION ATOUT MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Premier département vert d'Île-de-France avec 85% d'espaces naturels et agricoles dont 70 000 hectares d'espaces boisés, les Yvelines bénéficient d'un cadre naturel remarquable. Rythmés de vallées et traversés par le vaste couloir de la Seine, ils présentent une grande diversité de paysages composés de grandes plaines agricoles vallonnées qui rencontrent au sud les ambiances forestières réputées du massif de Rambouillet. Le Département dispose d'un patrimoine biologique exceptionnel qui fait de lui un des hauts-lieux de la biodiversité francilienne. Celle-ci se localise dans les grands réservoirs écologiques de Rambouillet et des boucles de Moisson et Guernes ainsi que le long des réseaux de vallées où les zones humides, les prairies et les pelouses calcicoles se succèdent.

La nature est également en ville ; les Yvelines sont le seul « Département fleuri » d'Île-de-France, les communes Yvelinoises dans leur ensemble font preuve d'un dynamisme remarqué dans leur engagement pour offrir un cadre de vie de qualité à leurs habitants.

Ce capital environnemental est facteur d'attractivité économique, touristique et résidentielle et constitue un axe déterminant de l'action du Département pour un développement équilibré des Yvelines.

La stratégie d'organisation de l'espace Yvelinois donne une place de choix à la protection des espaces naturels et des paysages à travers la politique Espaces Naturels Sensibles menée maintenant depuis 25 ans. Ainsi, 2850 hectares d'espaces naturels ont été acquis et sont valorisés et entretenus par le Département : de grandes forêts remarquables par leurs futaies ou leurs reliefs de landes sableuses, des étangs, des zones humides, des prairies pâturées, des friches jardinées ainsi que quelques biotopes exceptionnels.

Dans un contexte de forte croissance urbaine, préserver les équilibres environnementaux est une priorité dans l'aménagement du territoire à laquelle les départements peuvent répondre avec les outils que leur confèrent la politique ENS : maîtrise foncière et aménagement.

L'action ENS dans les Yvelines concoure à organiser l'espace au plus près des secteurs où pèsent les menaces sur les milieux et où les paysages se dégradent, permettant de retrouver les équilibres et d'offrir une accessibilité à des espaces naturels à haute valeur écologique, répartis dans les zones péri-urbaines comme au sein des grands réservoirs de biodiversité.

Ce présent bilan dréssé sur 2014 et 2015 vous permettra d'en apprécier toute l'importance.



Pierre BÉDIER Président du Conseil départemental

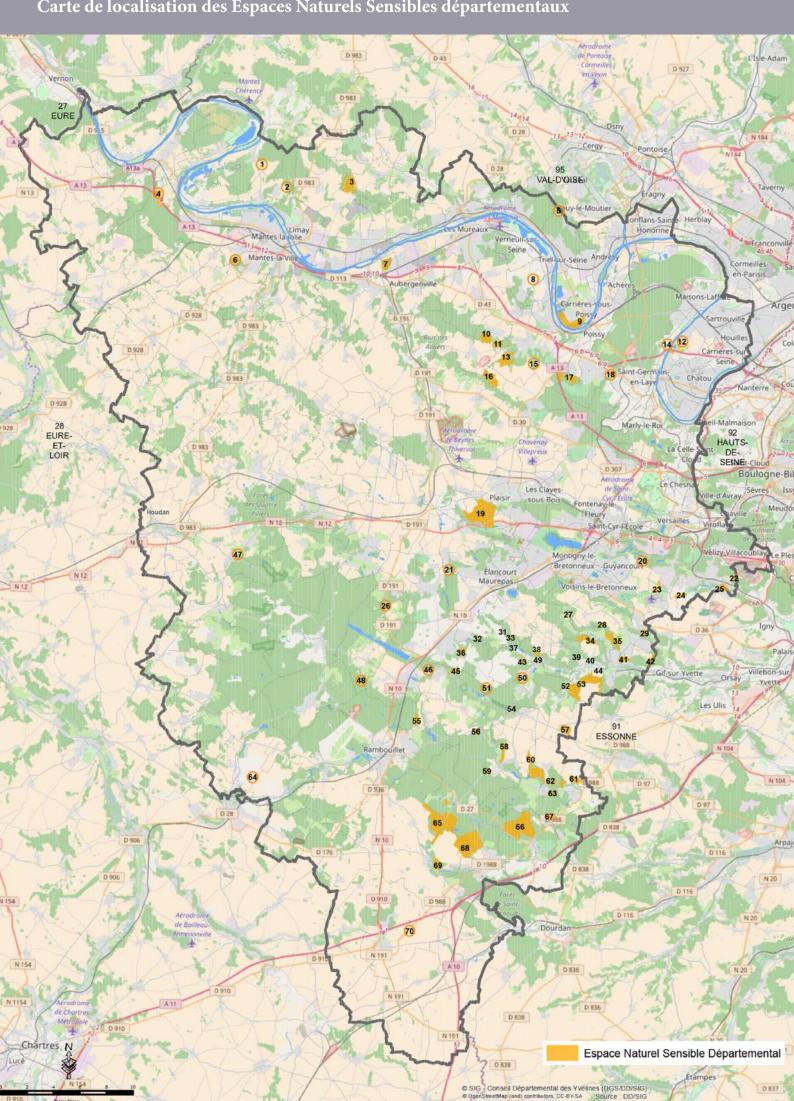


Joséphine KOLLMANNSBERGER Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à l'environnement, la culture et le tourisme.

# **Sommaire**

| 1. Politique des espaces naturels du Département  | 6              |
|---|----------------|
| 1.1 Qu'est ce qu'un ENS ?  1.2 La valorisation des Espaces Naturels Sensibles  1.3 L'insertion  | 8<br>8<br>9    |
| 2. Stratégie d'intervention pour la protection des Espaces Naturels Sensibles   | 10             |
| 2.1 Bilan de l'action foncière (depuis 1990)  |                |
| 3. Bilan financier  | 18             |
| 3.1 Bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles  |                |
| 4. Grands projets   | 20             |
| 4.1 Le programme pluriannuel de valorisation des espaces naturels départementaux  | 21<br>23<br>24 |
| 5. Principales actions 2014 - 2015  | 26             |
| 5.1 Actions de gestion courante   |                |
| 6. Biodiversité et suivis scientifiques   | 39             |
| 6.1 Inventaire faune-flore-habitats sur le Parc départemental des Côtes Montbron à Jouy-en-Journe de la Inventaire faune-flore-habitats sur la forêt de Sainte-Apolline à Plaisir |                |
| 7. Partenariats - conventions   | 50             |
| 7.1 En 2014   |                |
| 8. Actions de valorisations auprès du public  | 53             |
| 8.1 Créations de supports pédagogiques  |                |

# Carte de localisation des Espaces Naturels Sensibles départementaux





# Sites départementaux

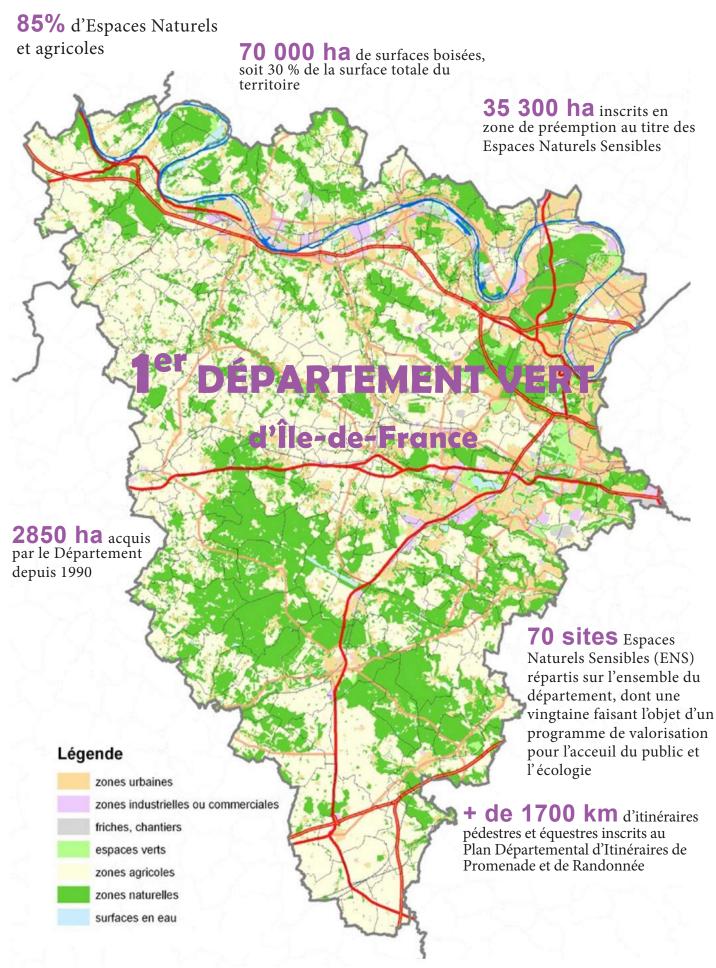
- 1. Butte du Hutrel (Saint-Martin-la-Garenne)
- 2. Bois du Chênay (Follainville, Saint-Martin-la-Garenne)
- 3. Bois de Moussus-Saint-Laurent (*Breuil-en -Vexin*, *Guitrancourt*)
- 4. Bois de Rosny-Rolleboise (Rolleboise, Rosny-sur-Seine)
- 5. Massif de l'Hautil (*Triel-sur-Seine*)
- 6. Bois des Terriers (Buchelay, Magnanville)
- 7. Bout du Monde (Epône)
- 8. Vernouillet (Vernouillet)
- 9. Parc du Peuple de l'herbe (Carrières-sous-Poissy)
- 10. Grands Bois (Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers)
- 11. Bois de Rougemont (Morainvilliers, Orgeval)
- 12. Parc de la boucle de Montesson (Montesson)
- 13. Bois d'Abbécourt (Orgeval)
- 14. Clos de la Salle (Mesnil-le-Roi)
- 15. Gâtines Le Château (Orgeval)
- 16. Bois des Flambertins (Crespières)
- 17. Tailles d'Herbelay (Aigremont, Chambourcy)
- 18. Platrières (Saint-Germain-en-Laye)
- 19. Bois de Sainte-Apolline (*Neauphle-le-Château*, *Plaisir*)
- 20. Minière (Guyancourt)
- 21. Dauberie (Jouars-Pontchartrain)
- 22. Bois du Rocher (Jouy-en-Josas)
- 23. Pré Clos et Trou Salé (Buc, Châteaufort, Toussusle-Noble)
- 24. Parc des Côtes Montbron (Jouy-en-Josas)
- 25. Bois Chauveaux (Jouy-en-Josas, Saclay)
- 26. Bois de la Cerqueuse (Les Bréviaires)
- 27. Site de Port-Royal (Magny-les-Hameaux, Millon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois)
- 28. Bois de la Haute Tasse (Magny-les-Hameaux)
- 29. Prés Bicheret (Châteaufort)
- 30. Bois de Florence (Milon-la-Chapelle)
- 31. Roselière du Pommeret (Levis-Saint-Nom)
- 32. Bois Legat et Bois des Layes (*Levis-Saint-Nom*, *Les Essarts-le-Roi*)
- 33. Bois des Marronniers (Levis-Saint-Nom, Dampierre)
- 34. Bois de la Madeleine (*Chevreuse*, *Saint-Lambert-des-Bois*)

- 35. Bois de Champfailly et l'étang du Moulin (Milon-la-Chapelle, Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 36. Bois de Malassis (Les Esarts-le-Roi)
- 37. Marais de Maincourt (Dampierre)
- 38. Bois de la Butte Ronde (Saint-Forget)
- 39. Queue de l'étang (Chevreuse)
- 40. Butte des Vignes (Chevreuse)
- 41. Domaine de Beauplan (Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 42. Bois d'Aigrefoin (Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 43. Bois des Fonds de Goulettes (Dampierre)
- 44. Gargouilles (Chevreuse)
- 45. Buttes d'Auffargis (Auffargis)
- 46. Quinze coins et Fosse Poquet (Auffargis)
- 47. Mail de l'Avenue de Neuville (Gambais)
- 48. Bois de Vilpert (Les Bréviaires)
- 49. Prés Chatillon (Dampierre)
- 50. Prés du Champtier des Taillis (Dampierre)
- 51. Bois des Trentes Arpents (Les Esarts-le-Roi)
- 52. Vallée d'Ecosse Bouton (Choisel)
- 53. Bois de Méridon-Tartelet (*Chevreuse*, *Choisel*, *Saint-Rémy-Lès-Chevreuse*)
- 54. Bois de la Côte de Cernay (Cernay)
- 55. Bois de Clérambault (Vieille-Eglise)
- 56. Etang Gabriel (Auffargis)
- 57. Bois d'Houlbran (Choisel)
- 58. Bois des Gaules (La-Celle-les-Bordes)
- 59. Bois du Taillis (La-Celle-les-Bordes)
- 60. Bois de Ronqueux (Bullion)
- 61. Bois de Longchêne-Villevert (Bonnelles, Bullion)
- 62. l'Étang de Vaubersant (Bullion)
- 63. Bois des Aulnettes (Bullion)
- 64. Buttes de Raizeux (Raizeux)
- 65. Bois de Pinceloup (Clairefontaine-Sonchamp)
- 66. Bois de Rochefort (Rochefort-en-Yvelines)
- 67. Bois d'Haumont (Bullion)
- 68. Bois de Saint-Benoît (*Clairefontaine*, *Sonchamp*, *Saint-Arnoult*)
- 69. Bois de Plaisance (Sonchamp)
- 70. Ancienne voie ferrée (Ablis)

# Politique des espaces naturels du département



# La politique des ENS en quelques chiffres en 2015



# 1. Politique des espaces naturels du département

Le Département est un acteur clé de la politique de protection du patrimoine naturel. Sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), reconnue par la loi, constitue l'un des principaux moyens d'actions dans ce domaine et contribue à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du Département.

Cette politique de protection s'inscrit dans 2 délibérations fondatrices des orientations de préservation des espaces naturels :

- Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), premier schéma adopté en France en 1994 et mis à jour en 1999 et 2013, définit des secteurs stratégiques (70 000 ha soit 30% des espaces naturels cartographiés) à partir de :
  - 5 fonctions (maîtrise de l'urbanisation, paysagère, économique, écologique et récréative) ;
  - Priorités géographiques départementales : vallée de Seine, axe routier RN10-RN12, les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les vallées de la Mauldre et de la Vaucouleurs, les marges du massif de Rambouillet.
- La politique Écodépartement adoptée en 2013 axée notamment sur l'accompagnement environnemental du développement urbain, par la valorisation du patrimoine naturel départemental et le renforcement de la trame verte au cœur et aux franges des zones urbaines.

Pour atteindre cet objectif de protection, le Département s'est doté de deux outils dés 1989, en application du code de l'urbanisme :

- -Un outil foncier : le droit de préemption ENS permet de créer des zones de préemption dans des secteurs jugés prioritaires par le Département et d'acquérir les terrains qui y sont mis en vente.
- -Un outil financier : la Taxe d'Aménagement (TA), dont la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles permet d'acquérir, entretenir, aménager les ENS en vue de leur ouverture au public et de leur animation.

Par ailleurs, le Département des Yvelines a signé le 12 avril 2013 la charte des ENS de l'Assemblée des Départements de France (ADF), dont l'objectif est d'assurer une cohérence des politiques départementales et de favoriser la mise en place des schémas départementaux des ENS.



# 1.1 Qu'est-ce qu'un ENS?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un espace qui présente des fonctions écologiques ou paysagères remarquables ou menacées. La politique d'acquisition et de valorisation d'Espaces Naturels Sensibles répond à deux objectifs prioritaires, la préservation de ces espaces et leur aménagement pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

La création d'ENS est aussi un moyen de :

- valoriser les paysages,
- préserver la biodiversité et les milieux naturels,
- développer les loisirs de nature,
- éduquer à l'environnement.

# 1.2 La valorisation des Espaces Naturels Sensibles

Depuis le début de la mise en œuvre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Département a développé de nombreuses actions en terme d'aménagement et de gestion des ENS avec une volonté de les ouvrir largement au public, de protéger les paysages et les milieux au travers notamment d'actions de restauration écologique et de renouvellement des peuplements forestiers.

Le Département a multiplié les actions de valorisation des espacse naturels au travers de 2 programmes pluriannuels votés en 2009 et 2015. Ces programmes se veulent transversaux et sont développés avec l'ensemble des directions participant à la mise en valeur du patrimoine naturel (culture, éducation, jeunesse et sport, tourisme, communication ...)

La valorisation par l'animation et l'information a été un point fort de l'action départementale avec notamment la création d'une nouvelle charte signalétique et de mobilier, et le developpement d'un programme d'animations.

Le programme de valorisation en cours, voté en 2015 pour 4 ans, contribue à un développement renforcé de l'offre de nature. (Il est explicité en partie 4).

Les ENS dans les Yvelines sont aussi un support d'insertion et permettent de réaliser des projets combinant une utilité environnementale et sociale, avec l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion.

### 1.3 L'insertion

Le Département a fondé en 2014 une Agence Départementale d'Insertion dénommée Activit'Y, groupement d'intérêt public. Elle a pour mission d'assurer, pour le compte du Conseil départemental, la mise en œuvre de l'action départementale en matière d'insertion. Elle vise à favoriser la construction de solutions collectives pour les allocataires du RSA (RevenudeSolidaritéActive) comme pour l'ensemble des publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle.

En lien avec l'agence Activit'Y, la direction de l'Environnement s'attache à mettre en œuvre l'insertion dans les actions qu'elle réalise sur les espaces naturels. En 2014 et 2015, la direction a essentiellement développé les clauses d'insertion dans les marchés publics. 7 marchés ont été concernés totalisant près de 4000 heures d'insertion.

Un projet de brigade verte est en réflexion pour assurer en régie une partie de l'entretien des espaces verts et naturels.

La convention signée avec l'ONF en 2015 pour l'équipement et l'entretien des forêts domaniales a été conditionnée à l'emploi de bénéficiaires du RSA des Yvelines.



# 1. Politique des espaces naturels du département

# 1.4 Les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

L'article L 361-1 du code de l'environnement confie aux départements la réalisation des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). L'objectif de ces plans est d'assurer la conservation des chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la création d'itinéraires notamment pédestre et équestre. Il contribue également au développement économique du Département en favorisant le tourisme.

# A ce titre, l'Assemblée Départementale a approuvé 2 plans départementaux :

- l'un pour les itinéraires pédestres le 29 octobre 1993, mis à jour le 25 novembre 1999 ;
- l'autre pour les itinéraires équestres le 23 juin 2006, mis à jour le 14 juin 2013.

Les itinéraires pédestres inscrits au PDIPR sont des GR (itinéraires de Grande Randonnée), GRP (itinéraires de Grande Randonnée de Pays), et PR (itinéraires de Promenade et de Randonnée) créés, balisés et entretenus par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CODERANDO 78).

Les Yvelines comptent à ce jour :

- 1300 km d'itinéraires de randonnée pédestre,
- 8 boucles équestres représentant 443 km.





# 1.5 Moyens humains

En 2015, 12,5 ETP sont employés au sein de la Direction de l'environnement à la mise en œuvre de la politique ENS :

- 10,5 rattachés au service du Patrimoine naturel qui gèrent toutes les questions d'aménagement, de gestion, d'animation et de communication, auxquels s'ajoutent 3 apprentis,
- 2 rattachés au service de l'écologie urbaine et de l'innovation affectés à des missions de stratégie foncière et aux procédures foncières et juridiques relatives aux ENS.

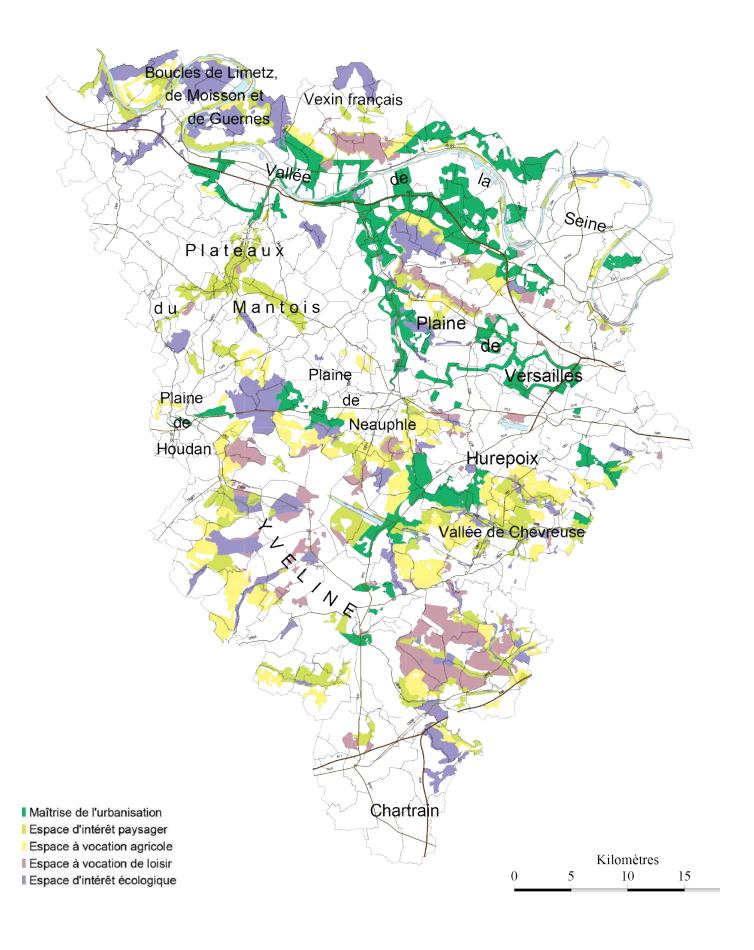
Les services travaillent également en transversalité avec les directions du Département dont l'action concoure à mettre en valeur ces espaces (SIG, la culture, la communication, l'éducation, le tourisme, les mobilités).



# Stratégie d'intervention pour la protection des Espaces Naturels Sensibles



# Carte du schéma départemental des ENS



# Le Département mène une politique active depuis 25 ans. Il fut le premier en Frnace à établir son Schéma Départemental des ENS.

Il est propriétaire de 2850 ha d'Espaces Naturels Sensibles. Son périmètre d'action historique se situe dans le sud du département et sur les coteaux de la Seine, où il possède la majorité de ses ENS qui sont essentiellement forestiers.

En 2013, le Département a souhaité prioriser son action sur les zones soumises à de fortes pressions urbaines afin d'aménager le territoire de manière durable et de répondre au besoin d'accès des yvelinois à la nature. Dans cette optique, l'assemblée départementale du 29 mars 2013 a adopté la stratégie foncière suivante :

- Porter la priorité aux secteurs associés aux Opérations d'Intérêt National (OIN) et aux zones urbaines denses, dès lors que l'offre en matière d'espaces naturels ouverts au public y est insuffisante;
- Prendre en compte la capacité à développer un projet d'accueil du public dépassant l'échelle communale et, dans cet objectif, privilégier les sites ayant une bonne accessibilité et/ou proches de sites d'intérêt récréatif notamment;
- Dans le cas de projets d'envergure, conditionner la maîtrise d'ouvrage départementale à l'implication des collectivités bénéficiaires dans la gestion voire l'aménagement du site;
- Chercher autant que possible à équilibrer la diversité des milieux naturels représentés dans le patrimoine départemental ;
- Agir en cas de menace sur un site d'intérêt écologique de niveau départemental ;
- Enfin, chercher à compléter les ensembles fonciers dont la taille ou l'agencement ne permettent pas de les ouvrir au public, en négociant de façon proactive avec les propriétaires voisins dès lors que cette action répond aux objectifs ci-dessus exposés.

# 2.1 Bilan de l'action foncière (depuis 1990)

# 2.1.1 Zones de préemption

Le Département est l'autorité compétente pour élaborer une politique d'acquisition, de préservation et d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles.

A cette fin, il a institué 34 zones de préemption départementales représentant 35 300 ha réparties sur 73 communes, couvrant 15 % de la surface totale du département.

Le Département a vocation à partager l'action de protection avec les collectivités, ainsi :

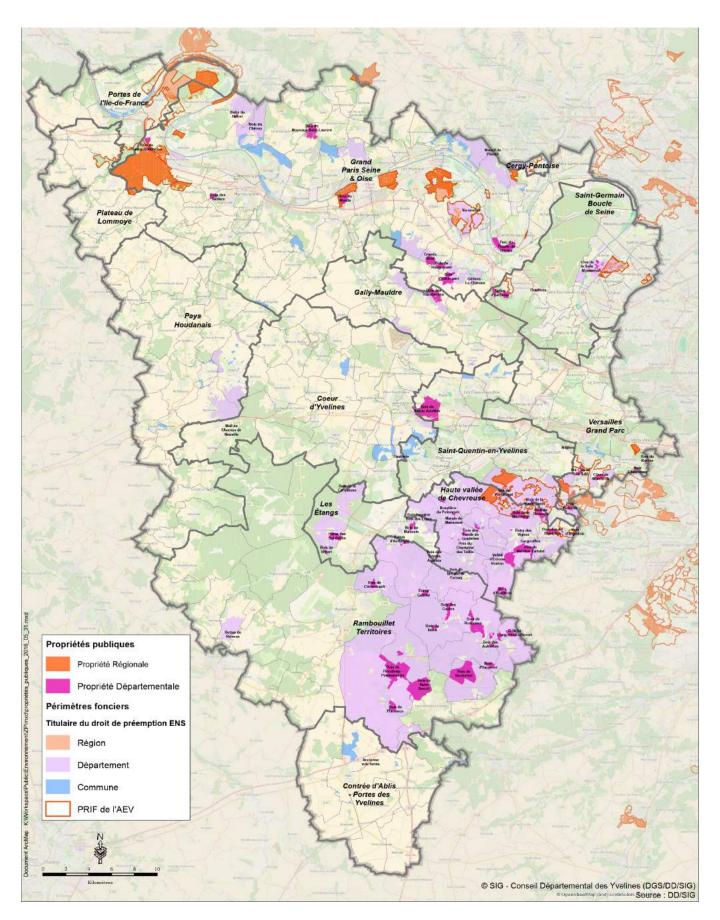
- L'accord des communes et des Établissement Public de Coopération Intercommunal(EPCI) compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est requis pour la création de ZPENS.
- Les communes peuvent exercer le droit de préemption par substitution ou par délégation du Département. Elles peuvent en déléguer l'exercice aux EPCI.
- Les PNR sont également des partenaires de l'action ENS : ils peuvent se substituer au Département lors des préemptions avec son accord explicite.
- L'Agence des Espaces Verts (AEV) sollicite la délégation du droit de préemption dans certains de ses Périmètres Régionaux d' Intervention Foncière (PRIF). Ainsi l'AEV possède 12 PRIF dans lesquels on compte 7 ZPENS pour une surface de 915 ha.
- Certaines communes ont sollicité la délégation du droit de préemption pour 2810 ha.

Afin d'optimiser les procédures foncières liées à la préemption en Espaces Naturels Sensibles, le Département a entamé un projet de réajustement technique des plus anciennes zones de préemption. Au moins 19 communes sont concernées. Cet ajustement doit permettre de régler les problèmes suivants :

- Présence de très nombreuses propriétés bâties n'intéressant pas les espaces naturels,
- Imprécisions cartographiques des tracés des parcelles cadastrales,
- Mutation de secteurs dans les nouveaux P.L.U.

Les grandes ZPENS du Département sont précieuses pour leur rôle de veille foncière et de protection sur le long terme. Elles peuvent être activées en cas de menaces spécifiques ou d'expression d'un projet ENS. A contrario, dans les territoires en très forte tension spéculative, comme la plaine de Montesson, la préemption, voire les recours en révision de prix sont en vigueur et sont exercés en concertation avec la SAFER dans un but de régulation du marché foncier.

# Carte des zones de préemption et des propriétés départementales et régionales



# 2.1.2 Acquisitions du Département

Le Département est propriétaire de 2 850 ha d'espaces naturels dans ou hors zones de préemption.

Le profil de l'activité foncière est le suivant :

Les acquisitions avant 1990 s'élève à 924 ha.

De 1990, début de la politique Espaces Naturels Sensibles, à 2015 les acquisitions sont réparties de la manière suivante :

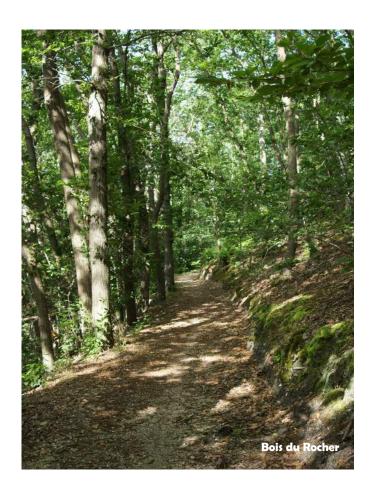
Amiable : 1 020 haPréemption : 918 haExpropriation : 16 ha

- Autres: 3 ha

Les espaces sont en grande majorité boisés (85%), avec une grande diversité de milieux qui les composent : étangs, milieux humides, prairies, fonds de vallées, pelouses calcicoles, landes sableuses...

En 2014 et 2015, les acquisitions réalisées sont les suivantes :

- en 2014, le Bois du Rocher à Jouy-en-Josas 7,6 ha pour un coût de 150 000 €,
- en 2015, finalisation des aquisitions des 113 ha du Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy pour un coût de 194 292 €.





# 2. Stratégie d'intervention pour la protection des Espaces Naturels Sensibles



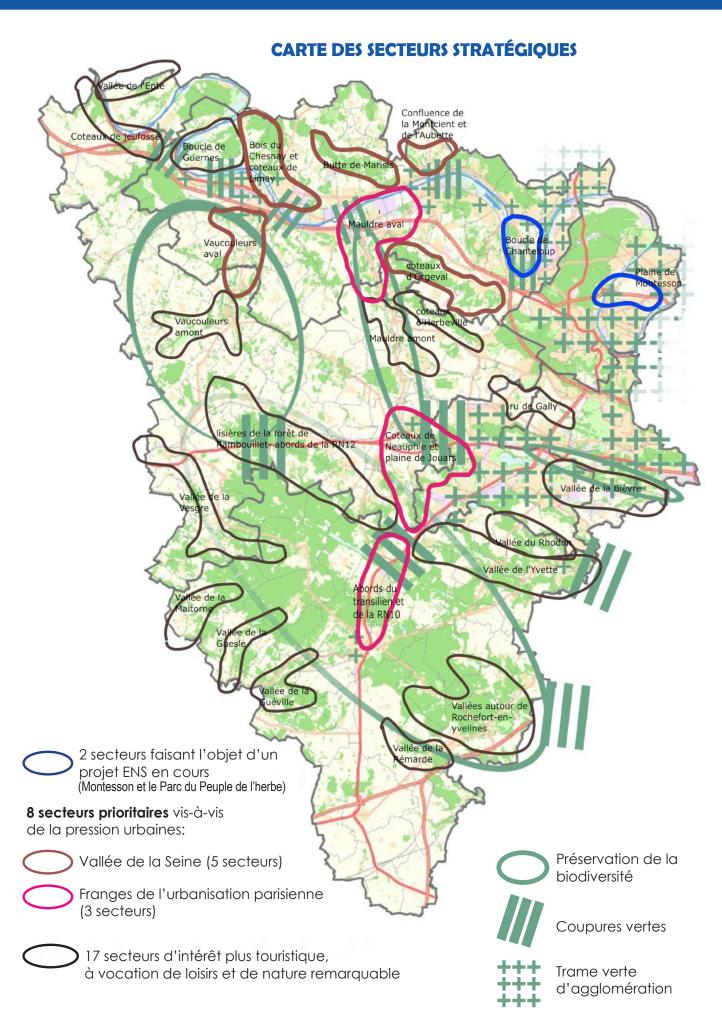
# 2.2 Perspectives

Les zones de préemption ENS ont été instaurées avec les communes pour décliner les enjeux stratégiques du Schéma Départemental des Espaces Naturels. 25 ans d'action foncière ENS montre que 10% de ces zones ont été acquis par le Département, les communes ou la région. Pour améliorer l'efficacité de l'action, des secteurs stratégiques ont été repérés en 2016 pour répondre aux enjeux de besoin de nature à proximité des zones urbaines denses ou en développement.

Ces secteurs concentrent des enjeux écologiques et paysagers avérés, et font l'objet de menaces sur les espaces naturels et les paysages et leur proximité avec des bassins de vie densément peuplés. Ils font d'eux une réponse aux carences et aux besoins en offre de loisirs de nature.

La politique ENS étant par définition une politique partagée avec les communes, une action proactive doit être engagée sur ces secteurs avec les acteurs locaux (communes, EPCI) pour faire émerger des projets concertés à l'échelle supra communale. Ces projets, une fois définis, pourront donner lieu à des acquisitions et au besoin à la définition d'un périmètre de préemption.







# Bilan financier





# 3.Bilan financier

Les actions relatives à la politique départementale des ENS sont financées grâce à la perception de la taxe d'aménagement (TA) dont une part est réservée au CAUE.

Dans les Yvelines, la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) a été instituée par délibération du 07 juillet 1987 et son taux fixé à 1%. Perçue à partir de 1989, elle a évolué en Taxe d'Aménagement (TA), instituée par délibération du 25 novembre 2011.

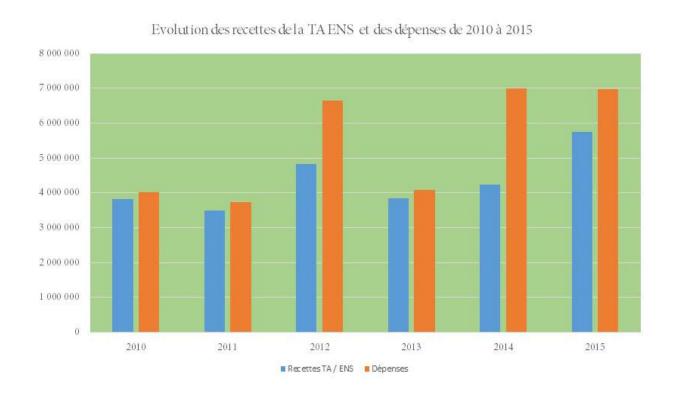
Les taux de répartition de la taxe entre ENS et le CAUE sont réglementairement fixés par le Département. Ils étaient en 2014 et en 2015 de 1% pour les ENS et 0,3% pour le CAUE.

# 3.1 Bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles

Le bilan financier de 2010 à 2015 est présenté dans le diagramme ci-dessous.

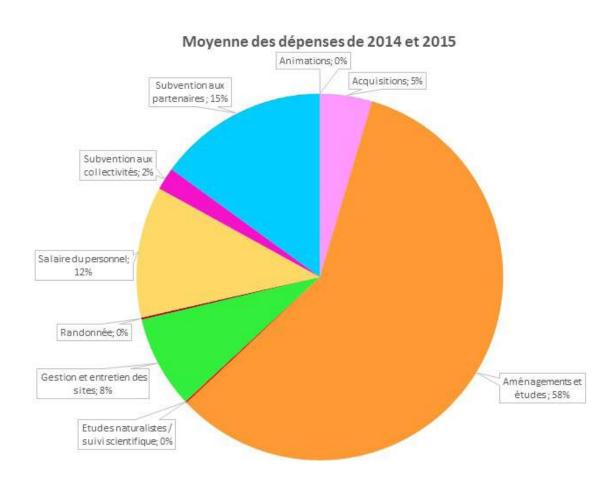
La taxe n'a pu couvrir qu'une partie des dépenses ENS supportées par le Conseil départemental. Le déficit cumulé depuis l'origine s'établit en 2015 à 4 381 009 €, pris en charge par le Département.

Ci dessous le caractère volubile de la taxe d'aménagement ENS qui oscille sur cette période entre 3,5M€ et 5,7 M€.



# 3.2 Détails des dépenses pour 2014 et 2015

|  | Répartition des montants<br>par nature de dépenses (en €) |           |
|--|---|-----------|
|  | 2014  | 2015      |
| Acquisitions                                     | 403 611   | 238 995   |
| Aménagements et études associées                 | 4 042 155   | 4 112 415 |
| Gestion et entretien des sites                   | 607 232   | 532 035   |
| Etudes naturalistes et suivi<br>scientifique     | 0   | 19 200    |
| Randonnée  | 15 370  | 8822      |
| Salaires du personnel                            | 856 329   | 762 030   |
| Animations                                       | 0   | 1212      |
| Subvention aux collectivités                     | 164716  | 113 359   |
| Subvention aux partenaires (ONF, AEV, PNR, SMSO) | 915 432   | 1 177 986 |
| TOTAL  | 7 004 845   | 6 970 375 |







# 4.1 Le programme pluriannuel de valorisation des espaces naturels départementaux

Le Département a adopté le 25 septembre 2015 le programme pluriannuel de valorisation des espaces naturels départementaux pour la période 2015-2018.

Ce programme vise à accélérer l'aménagement et la valorisation des 22 sites identifiés prioritaires sur les 71 (1900 ha sur les 2850 ha dont le Département est propriétaire) afin de les rendre plus attractifs pour le public, par des actions de communication, de valorisation environnementale (développement signalétique, outils numériques, éco-pâturage, restauration écologique...) et d'accompagnement de la politique d'insertion.

L'implication des partenaires constitue un levier d'action privilégié. Communes, intercommunalités, PNR, associations... sont associés aux projets d'aménagement et à la gestion des sites.

Le budget prévisionnel 2015-2018 est estimé à 880 000€. S'y ajoute, le budget des études et travaux exceptionnels d'arrasemsent du barrage d'Abbécourt à Orgeval et d'aménagement du Parc du Peuple de l'herbe à Carrière-Sous-Poissy.

Les aménagements réalisés en 2014 et 2015 sont développés dans le chapitre 5 de présentation des actions.

# 4.2 Le Parc du Peuple de l'herbe

La création d'un parc départemental paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy de 113 hectares ainsi qu'une zone de préemption a été délibérée par l'Assemblée départementale le 22 octobre 2010.

Ce futur parc en bordure de Seine est un ancien site dédié à l'exploitation agricole et à l'extraction de granulats. Il est constitué de friches et de deux étangs, il est recensé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Le projet est porté par deux maîtrises d'ouvrage :

- Le Conseil départemental des Yvelines assure la maîtrise d'ouvrage de l'infrastructure paysagère et écologique du Parc (terrassements, traitements de sols, voiries, réseaux divers, travaux de génie écologique, plantations, mobiliers, structures bois...) pour 16,8 M€ TTC.
- La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CUGPS&O) assure pour environ 6 M€ la maîtrise d'ouvrage des émergences (maison du parc-maison des insectes, observatoire, aires de jeux,...).

La Commission Européenne a alloué une subvention de 1,7 M€ au Département, coordonnateur, dans le cadre du programme LIFE+ pour la création d'une trame verte à l'échelle de la boucle de Chanteloup dont le parc est le premier maillon (projet LIFE+ SeineCityPark). Le projet a été classé par la Commission Européenne en tête des candidatures françaises au financement LIFE+.

C'est ainsi que le Conseil départemental des Yvelines, la CUGPS&O\*, l'EPAMSA\*, Ports de Paris, le SMSO\* et la commune de Carrières-sous-Poissy se sont mobilisés pour récréer une trame paysagère, écologique et humaine au sein de la boucle de Chanteloup via les projets d'aménagements suivants : Parc du Peuple de l'herbe (Conseil départemental/CUGPS&O), Ecopport sur la commune de Triel-sur-seine (Ports de Paris), Coeur Vert (CUGPS&O), ZAC Nouvelle Centralité et ZAC Eco-pôle (EPAMSA).

Le projet LIFE+ SeineCityPark permet de démontrer qu'il est possible d'aménager une infrastructure urbaine écologique à l'intérieur d'un territoire urbanisé et enclavé pour permettre un développement socio-économique durable. Ce projet repose sur la coordination des différents maîtres d'ouvrage et les connexions entre aménagements/équipements qu'ils proposent.

\*CUGPS&O : Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

\*EPAMSA : Établissement Public d' Aménagement du Mantois Seine Aval

\*SMSO : Syndicat Mixte d'aménagement de Gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise



Le Parc est composé de trois secteurs :

- la bande active, quai de promenade, au profit d'usages récréatifs,
- la berge de Seine qui propose une continuité de promenade le long de la Seine avec la réalisation d'une grève alluviale sur 400m linéaires dont l'objectif est de permettre de voir le fleuve et ses animations (variation des niveaux d'eau, passage des péniches...).
- la zone dite « espace naturel », la zone centrale qui se situe entre les 2 autres secteurs. C'est un espace naturel à valoriser.

Deux étangs totalisant 33 ha font l'objet d'importants travaux de restauration de berges.

# Le projet d'aménagement repose sur :

- -la valorisation écologique du site, afin de conforter son rôle de maillon dans une continuité écologique;
- la valorisation paysagère et urbaine, créant une transition ville-nature jusqu'à la Seine permettant la reconquête du grand paysage fluvial et la réappropriation du fleuve;
- le développement de l'accueil du public sur une thématique inédite : les insectes, grâce à des équipements pédagogiques, ludiques et récréatifs. Le projet d'aménagement fait l'objet d'une programmation contemporaine et scénographiée.

Une zone de préfiguration ainsi que la 1ère tranche du parc à l'Est de l'Etang de la Galiotte ont été respectivement ouverts au public en juillet 2013 et juillet 2015. La fin des travaux est programmée pour fin 2016 avec une ouverture totale du parc au public dans la foulée.

Le Parc sera inauguré en 2017. La gestion totale du Parc sera déléguée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dès la fin 2016, selon une convention de transfert de gestion signée le 8 juillet 2014.

# Le projet en quelques chiffres :

- 1,7 km de quai de promenade, de pistes cyclables et de zones piétonnes,
- 12,8 km de cheminements praticables pour les personnes à mobilité réduite,
- 2,8 km de berges de Seine dont 400 mètres linéaires de grève alluviale,
- 1 ha de zone de pique-nique,
- 85 bancs, 16 chaises longues,
- Plus de 1000 m² de pontons sur pilotis,
- Plus de 23 000 arbres et arbustes plantés,
- 2 ha de prairie fleurie sur la bande active,
- Environ 200 000 hélophytes plantées sur l'ensemble des aménagements,
- Mise en place de 6 radeaux à sternes pierregarin et végétalisés sur les deux étangs,
- 1 tour à hirondelles,
- 4 hibernaculums (gîte à petite faune : reptiles, amphibiens),
- 9 nichoirs à oiseaux et 11 nichoirs à chauvessouris.

Les travaux réalisés en 2014 et 2015 sont répertoriés dans le chapitre 5.

# 4.3 Les chemins de Seine

Dans le cadre du plan « Yvelines Seine » voté le 03 février 2012, le Conseil départemental des Yvelines a choisi de poursuivre et d'accélérer son investissement sur un territoire stratégique pour le développement équilibré des Yvelines et la concrétisation du Grand Paris : l'axe Seine Paris / les Yvelines / Rouen / Le Havre.

Parmi les actions prévues dans ce cadre, figure le projet « Chemins de Seine » qui a pour objectif de développer les circulations douces pédestres et cyclables sur les 2 rives de la Seine, donnant à voir l'ensemble des sites d'intérêt (plus de 500 sites répertoriés marquant leur identité). Ce projet contribue à développer l'attractivité touristique des Yvelines et de la vallée de la Seine, et s'inscrit dans l'action menée par le Conseil départemental en faveur de l'amélioration des déplacements doux, du cadre de vie des yvelinois et de l'environnement.

Il participe également pleinement aux objectifs de la nouvelle association « Axe Seine » regroupant les 5 départements situés entre Paris et le Havre, pour favoriser le développement économique et touristique autour du fleuve.

Le projet « Chemins de Seine » a pour ambition :

- d'offrir un itinéraire continu en berge de Seine, connecté aux départements limitrophes ;
- de créer un fil conducteur entre tous les sites, projets et acteurs de la vallée, portés ou soutenus par le Département (appel à projet « valorisation de la Seine », bacs, passerelles...);
- de communiquer avec modernité (projet envisagé d'application numérique notamment).

Ce seront au final plus de 200 km de berges valorisées au travers :

- d'itinéraires de randonnée pédestre et VTT,
- d'itinéraires Véloroute-Voie-Verte (projet de V33),
- d'envirion 50 boucles locales de promenade.

Initiés dès 2010, avec de nombreuses reconnaissances de terrain et des réunions de consultations des communes et des acteurs publics et privés, les projets de tracés des Chemins de Seine ont été approuvés par l'Assemblée départementale le 29 novembre 2013. Les itinéraires pédestres feront à terme l'objet d'une inscription au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.





# 4.4 La plaine de Montesson

La plaine de Montesson se situe dans un site exceptionnel représentant 570 ha d'espaces ouverts, à vocation agricole et naturelle, protégés par des mesures foncières. Ces espaces de respiration représentent un enjeu majeur dans le jalonnement de l'armature paysagère, écologique et agricole de la ceinture verte de la métropole, potentiel extraordinaire pour les 170 000 habitants des communes avoisinantes, les yvelinois et altoséquannais limitrophes.

Cet espace est placé sous la menace de pressions urbaines multiples, c'est un paysage de friches, à l'image sans attrait pour le public, morcelé par un réseau routier dense et dont les franges urbaines progressent sans lien avec les espaces ouverts.



Afin de définir un projet d'avenir qui puisse pérenniser ce territoire, le Département a piloté une étude de valorisation agricole et naturelle avec la Communauté d'Agglomération de la Boucle de Seine (CABS) et l'AEV en 2013/2014. Cette étude a identifié des actions structurantes et innovantes pour maintenir une agriculture viable et diversifiée, ouvrir au public les espaces naturels en bord de Seine, installer de multiples réseaux de découverte et développer un urbanisme paysager sur les franges de la plaine.

L'objectif du Département est de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet ENS qui structure et organise une approche cohérente et globale, ou les rôles de maître d'ouvrage et de gestionnaire sont répartis entre lui et les acteurs locaux.

# 4.5 Le Petit Moulin des Vaux de Cernay

Le site des Vaux de Cernay concentre une des expressions les plus achevées des paysages du Sud-Yvelines : vallon forestier escarpé, rivière et cascade, sables et grès.... Etangs et moulins ont façonné le patrimoine dont nous héritons.

Dès 2010, le Département des Yvelines a accompagné les communes et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse dans un projet de valorisation du site. Il a mis à disposition du territoire les outils de sa politique « Espaces Naturels Sensibles » en achetant à ce titre en juin 2012 une propriété de 3,2 ha pour 921 000 €. Sur la parcelle allouée sont implantés un ancien moulin et une grange.

Ce site a été mis à disposition du PNR par convention en novembre 2012. Il constitue l'élément central du projet de valorisation du fond de vallée car son acquisition a permis de l'ouvrir largement à la promenade en supprimant l'effet de verrou qui pénalisait l'ensemble des cheminements. Rendre accessible ce domaine au public permet de surcroit de soulager la pression sur les cascades et le chaos de grès à proximité par une meilleure diffusion des promeneurs sur un périmètre élargi.

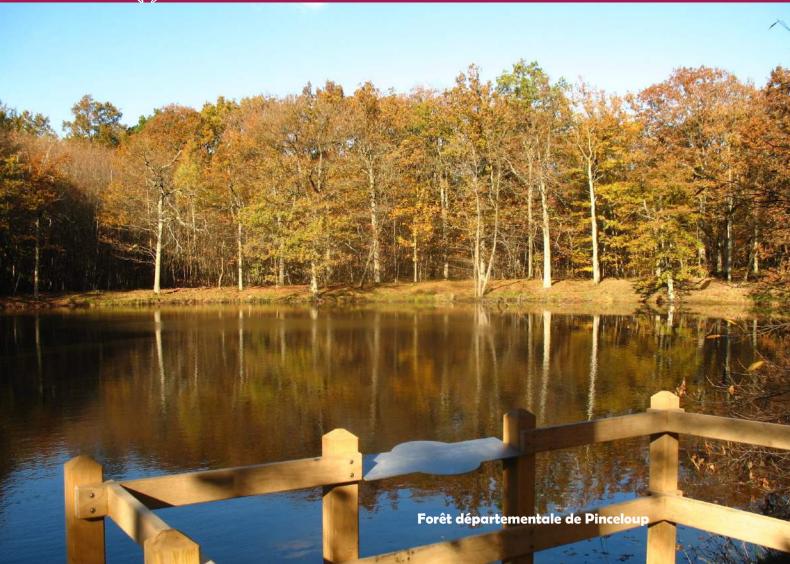
En 2015, un équipement culturel est en cours de conception par le PNR dans l'ancien moulin. L'aménagement muséographique sera fondé sur les spécificités du site pour valoriser l'intérêt géologique du chaos de rochers en grès, la présence d'une flore sauvage représentant environ 15 % de la flore d'Île-de-France, l'important patrimoine hydraulique (chaine de 6 moulins à eau sur le ru des Vaux, digue médiévale, déversoir en pierre de taille ...) et l'école de peinture paysagiste de la fin du 19ème siècle. Son ouverture est prévue pour 2016.





# Principales actions 2014 - 2015





# 5. Principales actions 2014 - 2015

Le Département programme les aménagements et l'entretien des sites départementaux en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Des communes et associations sont aussi associées à la valorisation des sites. Des conventions permanentes ou ponctuelles définissent les relations et la nature des engagements avec ces acteurs locaux. Entre 2014 et 2015, 16 conventions ont été signées (voir chapitre 7).

Les actions réalisées en 2014 et 2015 s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel de valorisation des ENS et des programmes d'équipement et d'entretien proposés par l'ONF pour les forêts départementales relevant du régime forestier.

L'ONF assure par ailleurs, dans le cadre des missions définies par le régime forestier :

- La surveillance générale des sites ;
- Les documents d'aménagements forestiers validés par le Département, fixant par forêt les objectifs sur 15-20 ans en matière de gestion sylvicole ;
- La programmation et le suivi des coupes de bois.

# 5.1. Actions de gestion courante

Les sites départementaux font l'objet d'un programme d'entretien courant comprenant divers travaux tels que le maintien de la propreté, les travaux sylvicoles, la sécurisation et l'entretien des aires d'accueil, des sentiers et des accotements, la maintenance du mobilier et de la signalétique, la gestion de milieux écologiques.

L'année 2015 a été l'objet d'une action particulière visant à réduire à terme le coût du poste de propreté. Comme l'a expérimenté l'ONF avec succès dans certaines forêts domaniales, les poubelles ont été supprimées en 2015 sur 7 massifs départementaux, opération accompagnée d'une communication. Cette action vise à terme à responsabiliser les visiteurs, diminuer les tournées de ramassage de déchets et réduire les coûts de manière substantielle.

Les fréquences de fauchage des chemins ont été également réduites.

Les coûts d'entretien générés en 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 422 690 € et 417 172 € TTC pour 2300 ha.

# 5.2 Principales actions d'équipement et de restauration écologique par site

Les principales actions réalisées en 2014 et 2015 en terme de restauration écologique et d'aménagement

pour l'accueil du public sont développées ci-dessous par site et par secteurs géographique (vallée de Seine, centre Yvelines et sud Yvelines).

# Secteur vallée de Seine

# 5.2.1 Étang du Bout du Monde



Superficie : 48 ha - Commune : Epône

Date d'acquisition : 1999

Milieux : Etang, boisement, prairie Richesse ornithologique exceptionnelle

Arrêté de protection de Biotope - ZNIEFF de type 1

Cet ENS, protégé par un arrêté de protection de biotope, est composé d'un étang, de prairies et de boisements qui abritent une faune et une flore remarquables. Ainsi, sur cette ancienne carrière, ce sont plus de 70 espèces d'oiseaux qui nichent. Deux observatoires ornithologiques construits en 2013 permettent de les observer et un troisième verra le jour en 2016. Des panneaux signalétiques ont été également posés sur ce site (1 pupitre pédagogique et 4 panneaux d'information signalétique).

Sur les prairies et les pelouses fleurissent de nombreuses Orchidées et la Renoncule à petite fleur (protégée au niveau régional). On y trouve également plusieurs espèces d'insectes protégés en Île-de-France telles que l'Oedipode turquoise (Criquet) ou l'Azuré des cytises (papillon).

Des travaux d'abattage et de débroussaillage réalisés en 2013 et 2014 ainsi que l'entretien régulier des prairies permettent de préserver les espèces présentes dans les prairies et les pelouses du site.

# 5. Principales actions 2014 - 2015 (secteur vallée de Seine)

### 5.2.2 La Butte du Hutrel



Superficie: 7 ha - Commune: Saint-Martin-La-Garenne

Dates d'acquisition : 2005 et 2009 Milieux : boisement, prairie ZNIEFF de type 1 et 2

Site Natura 2000 (directive oiseaux et habitat)

Dans le périmètre de site classé

Ce site est inscrit dans le réseau Natura 2000 au sein du site « coteaux et boucle de la Seine » qui regroupe un ensemble remarquable de pelouses calcaires, et du site « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » pour sa richesse en avifaune.

La Butte du Hutrel abrite des milieux diversifiés tels que des prairies calcicoles, formations à Genévriers, mares temporaires. Cela lui confère une grande richesse biologique, notamment en matière de flore (58 espèces patrimoniales) et d'entomofaune (40% d'espèces de rhopalocères présentes en Île-de-France et les 2/3 d'espèces d'orthoptères présents en Île-de-France). Des travaux de réouverture de prairie et d'abattage de pins qui colonisaient le milieu ont été réalisés en 2014.

# 5.2.3 Parc du Peuple de l'herbe



Superficie: 113 ha - Commune: Carrières-sous-Poissy

Date d'acquisition : 2012 à 2015 Milieux : étangs, friches, boisement

ZNIEFF de type 2

Dans le périmétre de site inscrit et de zone de protection de

monument inscrit

# Avancement des travaux du parc :

Le projet de Parc du Peuple de l'herbe est rentré dans sa phase opérationnelle en 2013. 25 ha sur les 113 font l'objet d'aménagements paysagers et écologiques pour l'accueil du public, l'éducation à l'environnement, les loisirs et la détente.

Un travail conséquent de terrassement a été réalisé afin de modeler et mettre en scène le Parc. Des kilomètres de chemins, deux parkings et des aires de pique-nique ont été réalisés.

Un important travail de restauration de la ripisylve a été mené avec la plantation d'espèces typiques des bords de Seine.

2014 a été marqué par le démarrage des travaux de la grève alluviale, ambitieux aménagement de 400 mètres linéraires de berges de Seine, avec l'adoucissement de la pente accédant à la Seine, la réalisation de chenaux et la plantation de formations hélophytiques bénéfiques à la biodiversité.





En parallèle, une roselière a été créée par comblement de la queue de l'étang de La Galiotte et plantation de dizaines de milliers d'hélophytes. Les linéaires de berges des deux étangs peu propices au développement de la faune et de la flore ont été réaménagés maximisant la valeur écologique des plans d'eau. De nombreuses mares ont été creusées et plusieurs équipements pour la faune ont été positionnés tels que des radeaux à Sterne et des radeaux végétalisés.

### Gestion des espèces invasives :

Les espèces exotiques envahissantes constituent la seconde cause de régression de la biodiversité au niveau mondial. Le site du Parc du Peuple de l'herbe, de par sa situation périurbaine, est particulièrement touché puisque 19 espèces invasives y ont été recensées. Seules les 2 espèces les plus problématiques, la Jussie et la Renouée du Japon, font l'objet d'une intervention ciblée

La Jussie, dans un premier temps, a fait l'objet d'un faucardage sur les étangs à partir de 2012 à l'aide d'un bateau-faucardeur créé à cet effet, 60 tonnes de matière sèche ont ainsi pu être enlevés.

La Renouée, espèce davantage terrestre, fait l'objet, depuis 2013 de travaux de terrassement de manière à enlever le maximum de racines souterraines.

Plusieurs campagnes de plantations (arbres et arbustes) ont été menées afin de ralentir la croissance des repousses et renaturer le site suite à l'éradication de ces 2 espèces.

Un entretien annuel pour la Jussie et biannuel pour la Renouée est nécessaire afin de contenir ces espèces capables de subsister de nombreuses années.





# **5.2.4 Parc départemental de la boucle de Montesson**



Superficie: 20 ha - Commune: Montesson

Date d'acquisition : 1993 Parc aménagé avec un étang

ZNIEFF de type 1

### Le parc se divise en deux parties :

- le domaine de la Borde (2 ha) qui s'inspire d'anciens jardins romantiques et qui rassemble une collection d'arbres d'une grande richesse (chêne de Hongrie, Erable du Japon...). Un bâtiment existant sur le domaine a été réhabilité devenant la maison du parc,
- l'étang de l'Épinoche (17 ha) qui est une propriété de la commune mise à disposition du Département par convention en 1998. De nombreuses espèces d'oiseaux évoluent sur cet étang.

Le parc est aménagé d'aires de jeux en bois, d'un ponton, d'un observatoire afin de constituer un espace de loisirs et pédagogique.

En 2014, de nouvelles aires de jeux et l'installation d'une structure en bois abritant les gardiens du parc ont été installés pour l'accueil du public.

En 2015, des lisses en bois ont été mises en place pour protéger les plantations.

Depuis 2015, une parcelle contigüe au parc est entretenue par pâturage avec des chèvres des fossés. Cet éco-pâturage contribue à la gestion de la Renouée du Japon particulièrement dynamique sur un secteur du parc. La chèvre des fossés est très friande des jeunes pousses. Leur « broutage » régulier affaiblit les pieds et tend à les faire disparaitre. Cette expérience sera poursuivie sur les années suivantes.

# 5. Principales actions 2014 - 2015 (secteur centre Yvelines)

# Secteur centre Yvelines

# 5.2.5 Forêt de Sainte-Apolline



Superficie: 296 ha - Communes: Plaisir et

Neauphle-Le-Château Date d'acquisition : 1979 Milieu : boisement, étang Site soumis au régime forestier

La forêt de Sainte-Apolline génère une fréquentation importante du fait de sa proximité immédiate de zones urbaines denses (Plaisir et Neauphle le Château). L'opération phare sur ce site a été le renouvellement de la signalétique et du mobilier, ainsi que la mise en place en 2014 et 2015 de 2 parcours de découverte ludique de type « chasse aux trésors » destinés aux enfants et aux adultes.

Ces circuits permettent de faire connaître la richesse de la forêt en abordant des thématiques variées, d'élargir les zones de fréquentation et de sensibiliser à l'orientation. Le public pourra profiter également des 40 bornes d'orientation installées dans le même temps. L'ensemble des bornes sert notamment à la pratique de la course d'orientation, notamment par les enfants du collège Guillaume Apollinaire de Plaisir.



### 5.2.6 Forêt des Flambertins



Superficie : 74 ha - Commune : Crespières Dates d'acquisition : 1978, 1986, 2005 et 2008

Milieux : boisement, mare Site soumis au régime forestier ZNIEFF de type 2

La forêt des Flambertins fait partie de la couronne boisée du plateau agricole des Alluets-le-roi et du corridor écologique à fort enjeu reliant la forêt de Marly-le-roi. Son paysage forestier est fortement marqué par l'exploitation de la meulière entre 1900 et 1930. Un réseau de chemins ainsi que des équipements permettent d'accueillir le public et un parcours VTT reliant plusieurs ENS est en projet. Les mares, nées de l'exploitation de la meulière, ont été restaurées en 2014 et 2015 dans le but de favoriser la biodiversité et diversifier les paysages intra-forestiers.



Des équipements permettant d'améliorer l'accueil du public ont également été posés (tables banc, barrières, potelets anti-intrusion de véhicules).

### 5.2.7 Les Grands Bois



Superficie: 54 ha - Communes: Morainvilliers et Alluets-le-Roi

Dates d'acquisition : 1979 et 2008

Milieux : boisement

Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 1 et 2 / dans le périmètre de zone de protection

de monument inscrit.



Les opérations ont essentiellement visé à l'amélioration des infrastructures et des équipements d'accueil du public avec la rénovation du chemin d'accès à la forêt en 2014 et le remplacement de mobilier (barrières et tables de pique-nique) en 2015.

# 5.2.8 Bois d'Abbécourt et des Tailles d'Herbelay



Superficie : 79 ha - Commune : Orgeval Dates d'acquisition : 1992, 1993, 1999 et 2006 Milieux : boisement, étang, zone humide

Site soumis au régime forestier

Les Tailles d'Herbelay

Superficie: 56 ha - Communes: Aigremont et Chambourcy

Date d'acquisition : 1999 Milieux : boisement

Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 2 / Dans le périmètre de site classé

En 2015, ces forêts ont fait l'objet essentiellement de la mise en place de mobilier pour l'accueil du public (tables de pique-nique, barrières).

Voir chapitre 5.4 pour les actions relatives au barrage d'Abbécourt.

# Secteur sud Yvelines

# 5.2.9 Forêts de Pinceloup / Saint-Benoit / Bois de Plaisance



Superficie: 675 ha - Communes: Clairefontaine-en-Yvelines,

Sonchamp et Saint-Arnoult-en-Yvelines

Situés dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Dates d'acquisition : 2003 et 2007 Sites soumis au régime forestier Milieux : boisement, mare et lande

ZNIEFF de type 1 et 2 / Dans le périmètre de sites inscrit et classé

et de zone de protection de monument inscrit

Situées à l'extrémité sud-est du massif de Rambouillet, les forêts départementales de Pinceloup, Saint-Benoît et Plaisance sont d'anciennes terres de chasse royale dont le paysage intra-forestier est marqué par un réseau de grandes allées linéaires. Un inventaire de la faune et de la flore réalisé en 2009 a permis de révéler leur richesse biologique liée à la présence de nombreuses mares, de landes et de boisements diversifiés. Des travaux sont régulièrement entrepris sur ces milieux afin de maintenir les espèces qui y sont liées.

### Restauration de mares :

Entre 2013 et 2015, 15 mares/étangs ont été restaurés (5 mares en 2013 et 10 en 2014-2015) et ont permis le développement de plantes inféodées à ces milieux aquatiques, et favorise les amphibiens et les odonates.

Les travaux ont consisté en :

- Curage des mares,
- Reprofilage des mares et étangs afin d'adoucir les pentes des berges,
- Ouverture des mares et étangs avec des travaux d'abattage d'arbres et de débroussaillage afin d'apporter de la lumière.



# Équipement pour l'accueil du public :

Compte tenu de son fort potentiel d'accueil du public, le Département a réalisé en 2013 et 2014 sur le Bois de Pinceloup des aménagements avec la création :

- D'un chemin d'une longueur de 750 m et balisage,
- D'une place de parking handicapé GIC,
- D'un ponton en robinier de 3x2 m.

Ces aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), ont été accompagnés de travaux d'abattage d'arbres au niveau de la mare de la fosse au loup pour sécuriser le lieu et créer une zone de vision sur la mare.



Les travaux se poursuivront avec la mise en place d'un parcours pédagogique associé à un livret jeu et à des panneaux pédagogiques.

Par ailleurs, certains tronçons de chemins sur le Bois de Saint-Benoît et Plaisance et l'allée de Granville sur Pinceloup ont été remis en état en 2015 et interdits aux camions d'exploitation forestière.

# Travaux liés à l'exploitation des bois

Pour permettre une exploitation des bois, deux places de dépôt de bois et de retournement des camions ont été créées en 2014. Elles serviront également de parking aux véhicules légers. Un ancien chemin refermé par la végétation a été rouvert sur 750 m.

### 5.2.10 Forêt de Rochefort



Superficie : 287 ha - Commune : Rochefort-en-Yvelines Situé dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Date d'acquisition : 2005 Milieux : boisement, lande Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 2 / Dans le périmètre de site inscrit, classé et de

zone de protection de monument inscrit

La forêt de Rochefort présente un relief marqué de plusieurs buttes et une végétation très diversifiée composées de pinèdes, de landes et de chênaies. L'ambiance paysagère est remarquable et atypique pour la région. La forte valeur patrimoniale des landes à bruyères associée à un intérêt entomologique élevé (en particulier les hyménoptères) en font un site d'intérêt majeur.

Des oiseaux remarquables (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou) y trouvent également refuge. C'est pourquoi des travaux importants de réouverture et d'entretien des landes sont engagés depuis 2011 afin de préserver ces milieux en régression importante à l'échelle francilienne.



# 5.2.11 Forêt de Ronqueux



Superficie : 117 ha - Commune : Bullion Situé dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Date d'acquisition : 1985 Milieux : boisement, zone humide Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 1 et 2 - Zone Natura 2000 (Directive oiseaux)

Dans le périmètre site classé

La forêt de Ronqueux est constituée d'un boisement au relief marqué et d'une zone humide remarquable. Le site est sillonné par des chemins qui seront à l'avenir connectés à un circuit pédestre reliant plusieurs ENS. La forêt de Ronqueux est intégrée à une zone Natura 2000 (Directive oiseaux) confirmant ainsi son intérêt du point de vue de l'avifaune.

La zone humide constituée de roselières, prairie humide, rus et mares a fait l'objet de travaux écologiques afin de valoriser ces milieux naturels fragiles devenus rares.





# 5. Les principales actions 2014 - 2015 (sud Yvelines)

La mare-abreuvoir créée pour l'occasion et les rus remis en lumière ont vu leur nombre d'espèces de libellules fortement augmenté (apparition de l'Agrion de Mercure, protégé au niveau national). De nouvelles espèces de plantes ont également fait leur apparition (Fougère des marais protégée en Île-de-France).

En 2016, la prairie humide sera entretenue par pâturage de vaches Salers, par convention avec un éleveur local. Un projet de reméandrage de la rivière Aulne traversant cet ENS viendra renforcer l'intérêt de ce site du point de vue du paysage, de la biodiversité et de l'accueil du public.

# 5.2.12 Bois de Champfailly



Superficie : 35 ha - Communes : Saint-Rémy-lès-Chevreuse et

Milon-la-Chapelle

Situé dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse Dates d'acquisition : 1973, 1975, 2002, 2008

Milieux : boisement, Etang Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 1 et 2 / Dans le périmètre de site classé

Le Bois de Champfailly se singularise par la présence d'une prairie calcicole, milieu menacé de disparition en Île-de-France et très rare dans ce secteur des Yvelines, par un boisement de ravin, un étang et une rivière. Avant d'engager des mesures de gestion visant à restaurer l'étang, une phase d'abattage de 70 peupliers en 2015 a été engagée de façon à sécuriser le site et à améliorer la biodiversité liée aux zones humides. La prairie calcicole a été entretenue mécaniquement jusqu'en 2015.

Dès 2016, celle-ci fera l'objet d'une gestion par écopâturage, ce qui nécessite une phase de recherche d'éleveurs et des travaux d'équipements appropriés (pose de clôtures et portail).

### 5.2.13 Les Prés Bicheret



Superficie : 13 ha - Commune de Châteaufort Situé dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Date d'acquisition : 2003 Milieux : prairies, zone humide ZNIEFF de type 1 et 2 Dans le périmètre de site classé

De par sa situation topographique, sa localisation géographique, sa grande valeur paysagère et la nature des milieux que l'on y trouve, le site des Prés Bicheret constitue un maillon essentiel de la mosaïque des zones humides de la vallée de la Mérantaise, qu'il convient de préserver. En effet, ces milieux sont devenus rares en Île-de-France et demeurent extrêmement menacés (drainage, remblaiement, déprise agricole, surpâturage, pollutions aquatiques...).

Afin de restaurer ce milieu fragile de nombreux travaux ont été réalisés en 2008 et 2009 :

- Réouvertures paysagères du fond de vallée, nettoyage du site (évacuation des dépôts sauvages, vieux mobiliers, démolition de la Bergerie en mauvais état...),
- Création d'un chemin piétonnier le long de la prairie permettant de relier le village au sentier de petite randonnée,
- Aménagements pour le pâturage extensif de bovins écossais.

Le site fait l'objet depuis 2009 d'une gestion par pâturage extensif de bovins de race « Higland Cattle » dans le cadre d'une convention de mise à disposition au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

### 5.2.14 Bois de Houlbran



Superficie: 36 ha - Commune: Choisel

Situé dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Date d'acquisition : 2002 Milieux : Boisement, prairie Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 1

Situé au cœur du plateau agricole de Limours, ce site de 36 ha est constitué de milieux naturels variés tels que des mares, prairies, friches et boisement. Il constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces remarquables dans un contexte d'agriculture intensive. Suite à une étude de la faune et de la flore ayant révélé la valeur patrimoniale du bois de Houlbran, des opérations de restauration des mares et des prairies entre 2013 et 2015 ont permis notamment à l'Étoile d'eau (plante protégée au niveau national) et à de nombreuses libellules de coloniser le site.

### 5.2.15 Bois de Méridon



Superficie: 189 ha - Communes: Chevreuse, Choisel et

Saint-Rémy-lès-Chevreuse Dates d'acquisition : 1978 et 2003

Milieux: boisement

Site soumis au régime forestier

ZNIEFF de type 1 et 2

Dans le périmètre de site classé et de zone de protection

de monument classé et inscrit

En 2015, la forêt de Méridon a fait essentiellement l'objet de la réfection et la sécurisation de route : renforcement avec un empierrement du chemin de Bonnelles, sécurisation de la route de Choisel face aux coulées de sable causées par les circuits sauvages de VTT.



# 5.3 Actions sylvicoles

# 5.3.1 Programme Européen Forestier de Certification (PEFC)

En avril 2008, le Département a adhéré au Programme Européen Forestier de Certification (PEFC) pour l'ensemble des forêts départementales disposant d'un aménagement forestier (2 450 ha), pour une durée de 5 ans (2008-2012). Cette adhésion a été renouvelée en 2013 pour la même durée (2013-2017).

PEFC est un dispositif européen de certification de la gestion durable des forêts, il répond aux objectifs essentiels suivants :

- donner la garantie au consommateur qu'un produit en bois ou issu du bois provient d'une forêt gérée durablement,
- valoriser le patrimoine forestier français,
- apporter à la filière bois un argument commercial et concurrentiel face aux autres matériaux.

Par cette démarche, le Département s'engage à :

- Adhérer à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par l'association,
- Respecter les bonnes pratiques du cahier des charges. Le Département s'engage ainsi à respecter les lois et règlements applicables à la forêt, disposer d'un document de gestion durable, assurer le renouvellement de la forêt, conserver des espaces ouverts et des bois morts, prendre en compte des milieux et espèces remarquables avant toute opération,
- S'assurer du suivi de ses engagements par la visite de terrain des représentants PEFC ou de l'organisme certificateur.

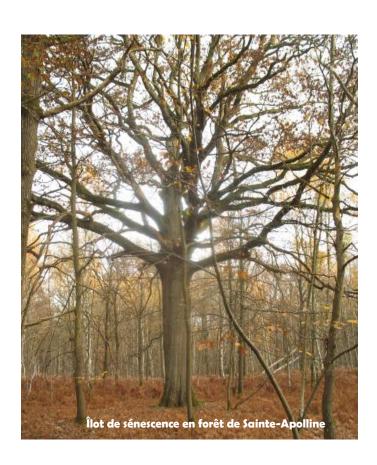
# 5.3.2 Évolution des modes de gestion des parcelles forestières : futaie irrégulière, îlots de vieillissement et de sénescence

La majorité des forêts départementales relevant du régime forestier sont dotées d'un document d'aménagement forestier définissant les orientations et les modes de gestion sylvicole sur 15 ou 20 ans. Dans le cadre des renouvellements d'aménagement, le Département a engagé en 2015, une réflexion sur les méthodes de sylviculture en privilégiant les modes de gestion qui permettent de maintenir un couvert continu en évitant les coupes rases et en développant les îlots de vieillissement et de sénescence.

Les objectif sont les suivants :

- Être à l'écoute d'un public souvent critique envers les pratiques forestières,
- Augmenter la biodiversité par la conservation de vieux arbres et une diversification des essences et des milieux,
- Privilégier une production de qualité en sélectionnant des arbres ayant atteint le maximum de leur capital bois,
- Optimiser les coûts des travaux sylvicoles.

Par ces pratiques plus respectueuses de l'environnement, le Département vise dans la gestion de ses forêts un juste équilibre entre la protection de la biodiversité, le maintien de la production et l'accueil du public.



# 5.3.3 Les travaux sylvicoles en 2014 et 2015

Les sites de Pinceloup, bois Chauveaux, Sainte-Apolline et des Flambertins ont fait l'objet de travaux sylvicoles visant à gérer les parcelles en régénération. L'ouverture de cloisonnements, associés à des dégagements de plantations ont été réalisés. Ces cloisonnements obligent les engins de débardage à suivre un cheminement précis et donc éviter la destruction des sols forestiers.

Par ailleurs, des panneaux d'information expliquant la nécessité des interventions ont été installés sur les sites de Ronqueux, la Madeleine et Méridon.



# 5.4 Chasse

L'ouverture des espaces naturels à la chasse permet d'exercer une pression sur la faune et préserver ainsi la qualité des milieux et le bon état des terres cultivées. Chaque locataire est détenteur d'un contrat de location pour une durée de 6 ans.

La totalité des contrats de chasse est arrivée à échéance le 31 mars 2015. Une nouvelle procédure d'attribution des lots de chasse, par mise en concurrence, a été lancée en 2015 pour les 6 prochaines saisons de chasse. 34 lots de chasse (1879 ha) ont été attribués sur 28 sites départementaux.

Le Département est le détenteur du droit de chasse mais le suivi de la chasse est confié à l'ONF qui est l'interlocuteur principal des locataires.

# 5.5 Actions relatives aux barrages

Le Département est propriétaire de 4 barrages situés sur des ENS :

- Barrage de l'étang Gabriel à Auffargis,
- Barrage du plan d'eau de la forêt de Sainte-Apolline à Plaisir,

- barrage de l'étang de Vaubersan à Bullion,
- barrage de l'étang d'Abbécourt à Orgeval.



Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 29 février 2008, modifié le 16 juin 2009 relatif à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques, le Département a réalisé en 2014 et 2015 un « dossier d'ouvrage » de chaque barrage permettant d'avoir une connaissance la plus complète possible de sa structure, de son fonctionnement, de son exploitation et de sa surveillance.

Le barrage de l'étang d'Abbécourt nécessite, du fait de son état dégradé, d'être réaménagé. L'effacement du barrage est projeté pour 2018. Préalablement aux travaux, des mesures conservatoires et des études ont été engagées en 2014 et 2015 :

### En 2014:

- Vidange partielle du plan d'eau pour diminuer la pression hydraulique,
- Analyse des sédiments afin de connaitre leur qualité.

### En 2015:

- Étude faune/flore/habitats afin d'évaluer la richesse écologique et l'impact des travaux,
- Étude de différents scenarii pour l'aménagement du site. La solution de la suppression de l'ouvrage a été retenue afin d'allier la sécurisation du site et la restauration d'une continuité écologique, éligible aux subventions du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2014 -2018).

En 2016 le projet se poursuivra avec :

- Le travail de la maîtrise d'œuvre sur l'étude d'avantprojet,
- La constition des dossiers réglementaires.

# 5.6 Les Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

# Itinéraires pédestres :

Dans le cadre du PDIPR, le Département a initié en 2014 et 2015 le recensement cartographique des chemins ruraux (géolocalisation, création d'une base de données Excel) sur la base des itinéraires du Comité Départemental De Randonnée pédestrew des Yvelines (CODERANDO 78). Un outil dynamique de cartographie a été créé par la cellule SIG du Département fin 2015 afin de faciliter la mise à jour régulière du PDIPR.

Cet outil permet de numériser les chemins et d'y associer des informations les caractérisant (Nom, communes, statut juridique, délibération communale ou convention pour l'inscription au PDIPR).

Le PDIPR ainsi actualisé, sera consultable sur le site internet du Département.(www.yvelines.fr)

L'année 2015 a été aussi marquée par le renouvellement du partenariat avec le CODERANDO 78 avec la signature d'une convention pour trois ans (2015-2017). Dans ce cadre, le Département apporte une participation financière au comité pour la création et le balisage des itinéraires ainsi que pour leur entretien courant. En 2015, 13 km d'itinéraires ont été créés portant à 1300 km le linéaire total d'itinéraires inscrits ou à inscrire au PDIPR.



Le CODERANDO 78 est également gestionnaire du réseau national d'éco veille SURICATE. Ce réseau permet aux pratiquants de signaler les problèmes rencontrés lors de la pratique d'une activité sportive aux fédérations sportives concernées.

Par ailleurs, la Direction de l'Environnement en collaboration avec la Direction de la Mobilité a

protégé certains itinéraires traversant des routes départementales, par la mise en place de panneaux de danger à l'intention des automobilistes.

En 2014 et 2015, 8 traversées dangereuses de routes départementales ont été équipées.



# Itinéraires équestres:

Afin de favoriser la pratique de la randonnée équestre, un dispositif d'aide à la création et l'aménagement d'hébergement de tourisme équestre a été adopté le 04 février 2011.

Celui-ci a pour objectif de favoriser :

- Le développement d'hébergement accueillant cavaliers et chevaux à proximité des boucles du PDIPR ;
- La dispersion de l'offre de ces hébergements ;
- La randonnée itinérante avec réservation à la nuitée ;
- L'accueil des groupes en fixant une capacité minimale de 10 personnes pour les gîtes d'étapes et de 6 emplacements minima pour les campings.



La subvention s'élève à 30% du montant des dépenses subventionnables, dans la limite d'un plafond variable suivant le type d'opérations projetées (gîte rural, gîte de groupe, chambres d'hôtes, camping, hébergement chevaux). Le dispositif d'aide à la création et à l'aménagement d'hébergement de tourisme équestre comporte 2 aides distinctes relatives à l'hébergement des cavaliers et à celui des chevaux.

Les hébergements éligibles à ce dispositif doivent respecter les critères suivants :

- Distance maximale de 5 km des boucles équestres inscrites au PDIPR :
- Critères minimaux d'aménagement (correspondant à peu près au 1er niveau de classement de labels nationaux);
- Engagements en termes d'ouverture et d'exploitation sur 5 ans.

En 2014, 1 gîte de 10 personnes a ainsi été subventionné pour un montant de subvention de 15 000 €.

# 5.7 Les Chemins de Seine

En 2014 et 2015, les projets de tracés des Chemins de Seine, validés en 2013, ont été affinés et finalisés avec les collectivités et partenaires, et avec la collaboration du CODERANDO 78.

Le Département a par ailleurs mis en place un partenariat avec le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) pour l'aménagement de circulations douces en berges de la Seine ainsi que la création de passerelles et de bacs.

Dans ce cadre, deux aménagements ont vu le jour : En 2014 : l'aménagement de la plage de Paris à Aubergenville et la création du bac de Rosny/Guernes. En 2015 : l'aménagement d'une voie verte sur le pourtour du bassin de l'Ilon à Saint-Martin-La-Garenne.

50 km linéaires ont été aménagés fin 2015 sur les 200 km de berges sur les 2 rives.

Fin 2015, une vingtaine de boucles locales de promenades ont été validées sur les 50 envisagées. Afin de valoriser ces itinéraires auprès du public, une mise en ligne progressive des boucles est faite sur le site internet d'Yvelines Tourisme.

3 boucles (Mézy-sur-Seine, Méricourt et Bonnières) ont été publiées sur le site internet en 2015.







# Biodiversité et suivis scientifiques



# 6.1. Inventaire faune-flore-habitats sur le Parc départemental des Côtes Montbron

(réalisé par le Bureau d'études Vincent SIMONT)

Le Parc départemental des Côtes Montbron (24 ha) situé sur la commune de Jouy-en-Josas englobe une partie boisée et trois étangs en fond de vallon. Il est traversé par un cours d'eau.



Une étude faune-flore-habitats a été réalisée en 2014 et 2015, afin de définir la valeur écologique et patrimoniale du site et de préconiser les orientations de gestion.

La biodiversité du site est essentiellement liée à une mosaïque d'habitats constituée de milieux ouverts ou boisés, secs à humides.

L'intérêt paysager est un élément fort de ce site forestier avec la présence de 3 étangs, et constitue un caractère d'attractivité pour les usagers.

L'objectif prioritaire du Département est donc de maintenir cet intérêt paysager et récréatif et d'améliorer la biodiversité par une bonne gestion de la qualité de l'eau et des milieux ouverts.

Les résultats obtenus sont les suivants :

**228 espèces floristiques** ont été inventoriées. 5 ont un intérêt patrimonial : la Gesse de Nissole, le Sureau à grappes, la Bugrane épineuse, la Potentille argentée et la Prêle des marais.

La Gesse de Nissole est une espèce d'intérêt patrimonial assez fort en Île-de-France. Elle est considérée comme vulnérable sur la liste rouge régionale.



**54 espèces d'oiseaux** dont 4 espèces ont un intérêt patrimonial : le Hibou moyen-duc, le Fuligule morillon, la Buse variable et la Bergeronnette des ruisseaux.



6 espèces identifiées de chiroptères : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl. Les côtes Montbron, seul site forestier dans un rayon d'1km et en connexion avec un complexe alluvial boisé, constitue un enjeu important pour la survie hivernale des populations locales de chauve-souris.

3 espèces d'amphibiens ont été inventoriées : crapaud commun, Triton palmé et Grenouille agile ainsi qu'une espèce de reptile, le Lézard des murailles. Toutes les espèces d'amphibien sont protégées à l'échelle nationale.

# 6. Biodiversité et suivis scientifiques



13 espèces d'odonates ont été répertoriées dont 2 espèces déterminantes ZNIEFF : le Caloptéryx vierge et la Libellule fauve.

**20 espèces de lépidoptères** dont 2 espèces déterminantes ZNIEFF, le Demi-deuil et l'Ecaille marbrée qui est également protégée en Île-de-France.



7 **espèces d'orthoptères** dont seul le Conocéphale gracieux, espèce peu commune dans la région, présente un intérêt patrimonial.



Constat d'une mauvaise qualité des milieux aquatiques des étangs liée notamment aux pentes abruptes des berges et probablement à une population de poissons trop importante.

# **6.2 Inventaire faune-flore-habitats sur la forêt de Sainte-Apolline** (réalisé par le bureau d'études Vincent SIMONT)

La forêt départementale de Sainte-Apolline, ancienne forêt royale, d'une superficie de 296 ha, est située sur les communes de Plaisir et de Neauphle-le-Château. Cette forêt se caractérise par la présence d'un réseau de mares forestières et d'une riche histoire notamment liée à la présence d'anciennes carrières de meulières à l'origine des points d'eau.



Une étude a été réalisée en 2014 et 2015 afin d'inventorier le réseau de 22 mares, les chiroptères et l'avifaune et de préconiser des orientations de gestion. La forêt de Sainte-Apolline constitue un corridor étape entre les cœurs de nature au sud du Département (Rambouillet) et ceux au nord (vallée de la Seine).

Les résultats obtenus sont les suivants :

**40 espèces d'oiseaux** dont le Pouillot siffleur, le Grosbec casse-noyaux, le Pic noir et le Pic mar, espèces à forte valeur patrimoniale.

14 espèces de chiroptères en saison estivale sur les 20 espèces présentes en Île-de-France. Parmi ces espèces, 3 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat et sont considérées comme rares ou très rares à l'échelle régionale: la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées. La forêt de Sainte-Apolline représente un potentiel fort pour ces espèces.

162 espèces végétales dont 10 présentent un intérêt patrimonial. Deux espèces sont déterminantes ZNIEFF: la Lentille d'eau sans racine et l'Utriculaire citrine qui est également protégée en Île-de-France. Cela atteste d'un patrimoine floristique assez fort à l'échelle régionale.



25 espèces d'odonates dont le Cordulégastre annelé qui est une espèce inscrite sur la liste rouge nationale, l'Orthétrum bleuissant espèce considérée comme « vulnérable » en Île-de-France, l'Agrion mignon et la Leste dryade qui sont des espèces protégées en Île-de-France et déterminantes ZNIEFF. La Leste dryade est notamment considérée en « danger » en Île-de-France notamment à cause des menaces (eutrophisation, curage excessif) sur son habitat, les milieux stagnants à petits hélophytes.



**6 espèces d'amphibiens** sur l'ensemble des 22 mares dont le triton crêté et le triton alpestre peu présents en Île-de-France. Les amphibiens représentent un enjeu de conservation très important pour la forêt de Sainte-Apolline.



**6.3 Inventaire faune-flore-habitats sur la forêt d'Abbécourt** (réalisé par le bureau d'études Eco-Environnement Conseil)

La forêt départementale d'Abbécourt, d'une superficie de 80 ha, est située sur la commune d'Orgeval. Ce site est composé de zones humides (6 ha), d'étangs avec un barrage (2,5 ha) et d'une zone boisée (70 ha). Cette forêt est située dans la ZNIEFF de type 1 « Vallon d'Abbecourt » et de type 2 « forêt des Alluets et boisement d'Herbeville à Feucherolles ».



Une étude faune-flore-habitats a été réalisée en 2015 sur 10 ha comprenant la zone humide en amont des étangs, les étangs et leurs berges, pour évaluer la richesse écologique afin d'orienter les aménagements futurs d'effacement du barrage.

La diversité des habitats (roselière, étang, boisement humide...) confère au site une richesse écologique intéressante notamment en ce qui concerne les chiroptères, les amphibiens et les mollusques.

### Les inventaires ont révélé :

4 habitats d'intérêt patrimonial en Île-de-France et 3 déterminants ZNIEFF. 1 habitat « Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes-Aulnaie/Frênaie » est prioritaire au niveau européen.

**181 espèces floristiques** ont été répertoriées dont de nombreuses orchidées et l'Osmonde royale, protégée en Île-de-France et au niveau national.



**43 espèces d'oiseaux** (Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe, le Busard Saint-Martin...) dont 32 nichent sur le site.



**20 espèces de mammifères** (écureuil roux, renard, hérisson d'Europe...) dont 10 chiroptères tels que le Murin à Moustaches, le Murin d'Alcathoe et Pipistrelle de Kuhl qui sont des espèces remarquables en Île-de-France.

**6 espèces d'amphibiens** dont une importante population de larves de Salamandre tachetée.



**27 espèces d'insectes** dont le Petit Mars changeant et la Libellule fauve, espèce déterminante ZNIEFF en Îlede-France.



**36 espèces de Mollusques** avec la présence d'une espèce exceptionnelle, le Vertigo des moulins sous protection européenne et classée vulnérable en liste rouge. Ce site représente un intérêt fort pour les mollusques.

# **6.4. Inventaire faune-flore-habitats sur les Plâtrières** (réalisé par les services du Département des Yvelines)

La propriété départementale des Plâtrières, d'une superficie de 5,5 ha, est située sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. Elle est au cœur du site classé de la plaine de la Jonction et fait la connexion entre les forêts domaniales de Marly-le-Roi et de Saint-Germain-en-Laye. Ce site constitue une coupure « verte » dans l'urbanisation.



Ce site est fortement anthropisé avec la présence d'anciennes infrastructures : parking, installations sportives (terrain de tennis)...

Il présente un intérêt écologique assez fort malgré son anthropisation et sa superficie réduite. Ceci est dû notamment à la diversité des habitats (pelouses écorchées, prairies à graminées, ourlets, lisières, boisements...) et à la présence d'espèces végétales et d'orthoptères rares ou protégées.

Une étude faune-flore-habitats a été réalisée en 2015 et a révélé :

- 231 espèces floristiques dont 9 espèces patrimoniales telles que la Gesse de Nissole et le trèfle strié très rares en Île-de-France. La valeur patrimoniale de la flore est assez forte compte tenu de la petite taille du site.

- 28 espèces de papillons de jour dont une espèce protégée au niveau régional, le Flambé et 3 espèces déterminantes ZNIEFF (le Petit Mars changeant, le Flambé et le Demi-deuil). Cette diversité est due à la variété des milieux présents sur ce site.
- 1 espèce de Mantoptère et 15 espèces d'orthoptères dont 3 sont protégées au niveau régional : l'Oedipode turquoise, le Conocéphale gracieux et la Mante religieuse et 6 sont déterminantes ZNIEFF. Le Caloptène italien, espèce très rare dans les Yvelines, n'a été inventorié que sur 3 sites dans le Département.
- 36 espèces d'oiseaux (Grimpereau des jardins, Pic épeiche, la Grive musicienne, Pic noir) dont le Bouvreuil pivoine qui est quasi menacé en Ile-de-France.
- **9** espèces d'odonates dont le Cordulégastre annelé qui est déterminant ZNIEFF et protégé au niveau régional. Les individus proviennent des mares à proximité du site.
- Présence importante de mammifères (chevreuil, faon, traces de lapin, sangliers...) due à l'emplacement du site qui relie les forêts de Marly-le-Roi et Saint-Germain-en-Laye.



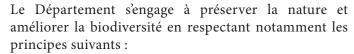


# 6.5 Parc du Peuple de l'herbe

# 6.5.1 Classement du site en refuge LPO

En juillet 2014, le parc a été classé « refuge LPO » dans le cadre d'une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Cette convention définit le cadre et les modalités de l'agrément « refuge LPO » dans le respect de la charte LPO.





- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage (protection des oiseaux en veillant à la tranquillité des lieux, diversité des milieux favorable à la faune / flore, plantations d'espèces locales);
- Renoncer aux produits chimiques (techniques naturelles, engrais naturels);
- Réduire l'impact sur l'environnement (gestes écocitoyens : recyclage des déchets, gestion raisonnable de l'eau...).









# 6.5.2 Suivi hydrobiologique et physico-chimique des eaux et des sédiments des étangs et de la grève alluviale (réalisé par le bureau d'études Hydrosphère)

Un état initial environnemental des plans d'eau et de la rive de Seine a été réalisé en 2013 afin d'évaluer l'impact des travaux en phase « chantier » sur la période 2015-2018. Dans ce cadre, une étude de suivi a été réalisée en 2015 sur l'étang de la Vieille Ferme, l'étang de La Galiotte et la grève alluviale de Seine.

- L'étang de la Vieille Ferme : l'état initial avait caractérisé ce plan d'eau comme oligotrophe, c'està-dire une eau de bonne qualité, très peu concentrée en nutriments, avec de faibles concentrations de phytoplancton. Le suivi en 2015 n'a montré aucune altération de l'état écologique du plan d'eau, les travaux n'ayant pas démarré sur ce milieu.
- L'étang de La Galiotte : l'état initial avait montré une altération de ce milieu : qualité de l'eau mauvaise et très riche en nutriments, développement du phytoplancton excessif... Les travaux d'aménagements écologiques se sont déroulés sur toute l'année 2015. Le suivi des impacts en 2015 montre une mauvaise qualité physico-chimique associée à un surdéveloppement phytoplanctonique. Les macroinvertébrés ont été fortement impactés par les travaux sur les berges.
- La Berge de Seine : l'état initial avait montré un fort enjeu floristique avec 7 espèces très rares à extrêmement rares, dont la Renoncule à petites fleurs protégée en Île-de-France. De grandes potentialités de frai (ponte des œufs de poissons) sur les berges de Seine avait été démontrées. Le suivi de 2015 a montré un fort impact sur la macrofaune benthique.

Ce suivi réalisé en 2015 montre un fort impact des travaux, essentiellement sur les macroinvertébrés. Ceci s' explique par le fait que les matériaux ont été déplacés et remodelés. Les nouveaux habitats rivulaires n'ont pas encore été recolonisés par la faune macroinvertébré.

L'intérêt de ce suivi jusqu'en 2018 est de montrer la probable « récupération des milieux » pour les phases après travaux.







# 6.6. Collaboration aux suivis scientifiques

# 6.6.1 Programme STELI

Dans le cadre du plan national d'action en faveur des Odonates validé en 2010, un programme de suivi national de toutes les libellules appelé STELI (Suivi Temporel des Libellules) a été mis en place par la Société française d'odonatologie, l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il a pour objectif l'amélioration des connaissances et l'établissement des tendances d'évolution des populations de libellules.

Le Département réalise un suivi des libellules en utilisant le protocole STELI sur 3 sites départementaux: La Butte du Hutrel à Saint Martin-La-Garenne, l'Étang de Vaubersan et la forêt de Ronqueux à Bullion.

Le site de la Butte du Hutrel a été choisi en raison de la présence d'espèces remarquables d'odonates de la famille des lestes dont le Leste des Bois. Le site de Vaubersan a quant à lui été choisi en raison de la présence de la Grande Aeschne dont la 1ère preuve de reproduction dans les Yvelines a été révélée en 2013 par le Département (observation d'exuvies et de ponte).

Les données relevées sont transmises à l'OPIE et au MNHN.

# 6.6.2 Plan régional chiroptères

Dans le cadre du plan national d'action en faveur des chiroptères, le plan régional en Île-de-France est piloté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) en collaboration avec le bureau d'études Biotope et le comité de suivi régional.

Ce plan régional suit la même trame que le plan national, en ajoutant des actions spécifiques aux enjeux régionaux. Il a pour objectif de protéger un réseau de gîtes favorables aux chiroptères, d'améliorer les connaissances, d'informer et de sensibiliser.

Le Département participe à la conservation des chiroptères en les répertoriant systématiquement dans les diagnostics faunistiques des sites et en proposant des actions conservatoires de gestion. Le Département a notamment adapté sa gestion en conservant des habitats favorables aux chiroptères tels que les bois morts, les îlots de sénescence sur la forêt de Sainte-Apolline (voir chapitre 7) ou la restauration du ponceau de la Caboulerie sur la forêt de la Madeleine en 2012.

#### 6.6.3 Outil de saisie CETTIA

En 2014, NATUREPARIF a mis en ligne un outil de saisie naturaliste appelé « CETTIA » à l'échelle régionale à l'attention de nombreux acteurs (départements, région, particuliers, associations...). Il permet de recenser les données au niveau régional, relatives à la faune, la flore et les champignons et a vocation à alimenter le système d'information sur la nature et les paysages (SINP). L'ensemble des données est consultable par les personnes inscrites sur l'outil.

Le Département participera à cette démarche de recensement dès 2016.





# 6.7 Suivi faune / flore après travaux

Suite aux travaux de restauration écologique réalisés sur les sites départementaux, un suivi est effectué par les services du Département afin d'observer l'évolution de la faune et de la flore.

Trois sites font l'objet de ces suivis :

Ronqueux à Bullion: Suite à la restauration de la zone humide en 2014 et 2015, de nouvelles espèces ont été observées en 2015 telles que l'Agrion de mercure (espèce Natura 2000), l'Orthetrum brun (espèce peu commune en Île-de-France), l'Agrion Mignon (espèce protégée en Île-de-France) et la Fougère des marais (protégée en Île-de-France).

Houlbran à Choisel: Suite aux travaux de restauration de plusieurs mares en 2012, une nouvelle espèce, l'étoile d'eau (espèce végétale protégée au niveau national) et une augmentation significative des libellules ont été observées en 2013.

Pinceloup/Saint-Benoit à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp: Les travaux de restauration des zones humides réalisés entre 2013 et 2015 ont permis aux amphibiens de recoloniser les mares.











# 6.8. Adhésion à la charte régionale de la Biodiversité

Le Département a signé en 2015 la charte régionale de la Biodiversité pour une durée de 3 ans.

Cette charte constitue un outil d'engagement collectif des acteurs publics et privés franciliens, en vue de protéger la biodiversité et les milieux naturels régionaux.

La charte est en cohérence avec la stratégie nationale de la biodiversité. Le Département s'est engagé à améliorer ses pratiques sur les 5 thématiques suivantes :

| THÉMATIQUES                                     | ACTIONS  | DELAIS (depuis juillet<br>2015) |
|---|--|---------------------------------|
| Préserver le vivant et sa<br>capacité à évoluer | Gestion écologique des prairies par éco-pâturage         | Réalisé                         |
|   | Réalisation d'inventaires faune, flore et habitat        | Réalisé                         |
|   | Préservation des zones humides en les réhabilitant et en | A réaliser dans les 3 ans       |
|   | augmentant leurs fonctions écologiques                   | Réalisé sur plusieurs sites     |
|   | Préservation des mares (restauration et gestion          | A réaliser dans les 3 ans       |
|   | écologique)  | Réalisé sur plusieurs sites     |
| Assurer un usage                                | Lutte contre l'usage des pesticides en milieu urbain     | A réaliser dans les 3 ans       |
| durable et équitable de                         | (réduction de l'usage des pesticides, formation agents)  |                                 |
| la biodiversité                                 | Gestion durable des ressources en eau au profit de la    | A réaliser dans les 3 ans       |
|   | biodiversité (gestion des eaux pluviales par des réseaux |                                 |
|   | de noues et bassins végétalisés)                         |                                 |
| Investir dans un bien                           | Développement des compétences en interne concernant      | Réalisé                         |
| commun, le capital                              | la biodiversité (écologue)                               |                                 |
| écologique                                      |  |                                 |
| Développer, partager et                         | Développement partenariat avec associations              | A réaliser dans les 3 ans       |
| valoriser les                                   | naturalistes   | Réalisé avec Natureparif/       |
| connaissances                                   |  | CETTIA                          |
| Susciter l'envie d'agir                         | Éducation à l'environnement (création de sentiers        | A réaliser dans les 3 ans       |
| pour la biodiversité                            | nature)  | (Bout du Monde,)                |



# Partenariats Conventions

APP P



La mise en œuvre de la politique ENS repose aussi sur des accords passés, dans le cadre de conventions, avec différents partenaires tels que des particuliers, des collectivités ou des associations. Au titre des années 2014 et 2015, 16 nouvelles conventions ont été établies, faisant passer à 38 le nombre de conventions passées avec des partenaires.

# 7.1 En 2014

# **7.1.1 Parc du Peuple de l'herbe** (Carrières-sous-Poissy)

Convention de pêche avec l'Association de pêche « la Galiotte » pour accorder le droit de pêche aux membres de l'association sur la berge sud de l'étang de la Galiotte, occupée par 43 bungalows de pêche.

Conventions d'occupation du domaine public avec les locataires des 43 bungalows en 2014 et 2015.



**Autorisation d'occupation du domaine public** par la CA2RS (communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine) afin d'y réaliser les émergences du parc.

Convention de transfert de la gestion du site à la CA2RS à compter de la réception de chaque tranche de travaux. La CA2RS, future Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, aura en charge la gestion du parc à l'exception des actions de gestion liées au projet scientifique (lutte contre les espèces invasives, suivis écologiques, actions de phytoremédiation...) qui seront mises en œuvre par le Département.

Convention pour les modalités d'organisation et de financement des mesures compensatoires sur le parc avec l'EPAMSA, la commune de Carrières-Sous-Poissy et la CA2RS. Elles consistent en :

- L'implantation de nouvelles stations de la Drave des murailles,
- L'action de rajeunissements localisés de milieux pionniers secs,

- L'action de broyage tardif de la friche piquetée de ligneux avec exportation en rotation sur 4 ans,
- La lutte contre la Renouée du Japon et l'Ailante.

Ces travaux correspondants sont réalisés dans le cadre des mesures compensatoires écologiques liées au projet de ZAC « nouvelle centralité », nouveau quartier de 2800 logements avec les équipements nécessaires à la population, réalisé par l'EPAMSA à proximité du parc.

**Convention de groupement** avec la CA2RS et la commune de Carrières-sous-Poissy pour la création de refuge LPO (voir chapitre 6.5.1).

# 7.1.2 Bois du Rocher (Jouy-en-Josas)

Convention de transfert de gestion pour 10 ans avec le Syndicat Intercommunal de l'amont de la Bièvre (SIAB) dans l'objectif d'en assurer la préservation, la gestion et l'ouverture au public.

Le SIAB a restauré et sécurisé les sentiers, créé un escalier dans la partie la plus abrupte du coteau et réalisé la liaison avec la forêt domaniale.



# 7.2 En 2015

### 7.2.1 Partenariat ONF et AEV

Le Département, l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France et l'Office National des Forêts (ONF) possèdent à eux seuls plus de 30 000 ha d'espaces boisés sur les 76 000 ha comptabilisés sur les Yvelines, les rendant incontournables dans la préservation de la qualité de vie des yvelinois et de l'environnement. L'objectif de ces partenariats est d'assurer une coordination dans la gestion et la valorisation de l'espace, compte tenu de leurs enjeux identiques, avec une volonté commune d'améliorer l'offre d'espaces naturels ouverts aux habitants.

Un rapprochement stratégique de ces trois grands acteurs semblait important de sorte d'aboutir à une cohérence, une efficacité et une lisibilité décuplées.

C'est pourquoi deux conventions ont été signées en 2015 :

- Pour la première fois **avec l'AEV**, visant à articuler les stratégies d'acquisitions et de valorisations des espaces naturels.
- Pour le renouvellement du partenariat **avec l'ONF** en vue de mettre en cohérence leur action avec celle du Département pour la gestion des forêts domaniales. L'aide du Département est conditionnée à l'emploi par l'ONF de bénéficiaires du RSA des Yvelines.

Les conventions prévoient, outre les actions de stratégie foncière et de valorisation des espaces naturels, un financement de ces deux partenaires. En 2015,150 000 € ont été versés à l'AEV pour l'entretien des forêts régionales et 560 000 € à l'ONF pour l'entretien et l'équipement des forêts domaniales.

# **7.2.2 Site de Port Royal** (Saint-Lambert-des-Bois)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le PNR de la Haute vallée de Chevreuse pour la restauration des prairies humides de Port Royal. Ces travaux concernent un projet global à réaliser en 2015 et 2016 sur une surface totale de 6,19 ha recouvrant des parcelles privées, départementales et domaniales.

# 7.2.3 Étang de Vaubersan (Bullion)

Convention de pêche avec l'Association de pêche « l'Amicale de Pêche Bullionnaise » pour accorder le droit de pêche aux membres de l'association sur la berge sud et nord de l'étang. L'association a en charge la surveillance et un entretien à minima du site.

# **7.2.4 Forêt de Sainte-Apolline** (*Plaisir et Neauphle-le-Château*)

Convention sur 30 ans avec GRTgaz pour la réalisation de 3 îlots de sénescence (îlots de vieux bois favorisant la biodiversité associée) d'une superficie de 12,65 ha. Cette convention est mise en oeuvre dans le cadre des mesures compensatoires écologiques liées au projet de rénovation des installations de compression de gaz à Beynes par GRTgaz. Celui-ci s'engage à réaliser un suivi naturaliste sur une durée de 30 ans afin d'évaluer les gains écologiques de ces travaux.

## 7.2.5 Bois des Aulnettes (Bullion)

Convention de transfert de gestion sur 10 ans avec la commune de Bullion dans l'objectif d'en assurer la préservation, la gestion et l'ouverture au public (aménagement, entretien, surveillance...).

# 7.2.6 Site de l'Avenue de Neuville (Gambais)

Convention sur 10 ans avec la commune de Gambais pour la mise à disposition des terrains départementaux situés en bordure de l'avenue de Neuville pour permettre à la commune de réaliser une circulation douce pietons et cycles, en contrepartie de quoi, elle reprend la gestion de l'ensemble des parcelles concernées.



# 7.2.7 Convention avec l'Association Ecogarde

**Convention sur 3 ans** avec l'association Ecogarde pour la surveillance et la protection (sensibilisation du public aux ENS) de 5 sites départementaux :

- Les Grands Bois sur la commune de Morainvilliers,
- Le Bois de Rougemont sur les communes de Morainvilliers et Orgeval,
- Le bois d'Abbécourt sur la commune d'Orgeval,
- Le bois des Flambertins sur la commune de Crespières,
- Le Bout du Monde sur la commune d'Epône.



Les Éco-gardes assureront des missions de surveillance et de sensibilisation à l'environnement dès janvier 2016. Ils effectueront tout au long de l'année, essentiellement le week-end, des patrouilles régulières en forêts et communiqueront au Département tous types d'informations relevés lors de ces tournées (arbres dangereux, dégâts, constructions sauvages, déchets, incivilités, observations diverses ...). Ils auront également pour mission la sensibilisation des usagers sur la thématique des ENS. Ils s'engageront notamment à promouvoir les actions du Département pour la protection de l'environnement.

#### 7.2.8 Convention avec le CODERANDO 78

**Convention sur 3 ans** pour la création, le balisage, l'entretien et la surveillance des chemins de randonnée pédestre des Yvelines (voir article 5.6).





# 8. Actions de valorisation auprès du public

# 8.1 Créations de supports pédagogiques

Dans le cadre de ses actions de valorisation de son patrimoine naturel auprès du grand public, le Département a réalisé des supports pédagogiques.

# Forêt de Sainte-Apolline

# (Plaisir et Neauphle-le-Château)

Deux brochures destinées aux adultes et aux enfants ont été réalisées dans le cadre de la réalisation du parcours de découverte « Cap Enigme » basé sur l'histoire de la forêt.

Ce parcours de 6 km, ludique et pédagogique invite le public à résoudre une énigme tout en lui apportant des informations sur la forêt de Sainte-Apolline. Ce parcours permet ainsi de valoriser certains points d'intérêt de la forêt.



https://www.yvelines.fr/publication/cap-enigme-enfant-sainte-apolline/

# **Projet LIFE + Seine City Park**

Le projet Life+ SeineCityPark est un aménagement exemplaire dans les Yvelines en matière d'environnement urbain. Ce projet a été retenu comme lauréat de l'appel à projet LIFE+ en 2011 par la Commission européenne et bénéficie à ce titre d'une subvention d'environ 1,7 M€.

Le projet vise à l'aménagement du territoire de la Boucle de Chanteloup, afin de lui redonner de l'attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants, tout en ayant une démarche durable et responsable. Il permettra de créer une trame verte dans laquelle s'insèreront 5 projets écoresponsables :

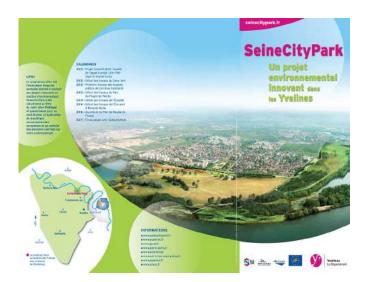
- Le Parc du Peuple de l'herbe,
- La Nouvelle Centralité,
- Le Coeur Vert,
- L'Éco-Port,
- La ZAC Écopôle Seine Aval.

Dans ce cadre ont été réalisés :

#### En 2014:

Un Livret pédagogique « trame verte et développement durable » de 19 pages , en collaboration avec les cinq partenaires. Il est destiné à valoriser auprès des collégiens les différents projets de la Boucle de Chanteloup, dont le Parc du Peuple de l'herbe. Ce livret informe et sensibilise le jeune public au Développement durable au travers de jeux et de quizz.

Une brochure tryptique et des posters au format A1 expliquant le projet Seinecitypark, avec pour objectif de valoriser le projet auprès du grand public. Ces documents apportent de l'information sur la trame paysagère et écologique.



En 2015, a été réalisé un Guide des bonnes pratiques de 74 pages à l'attention des gestionnaires du Parc afin de mettre en œuvre une gestion raisonnée du site



Brochures téléchargeables sur le site : http://www.seinecitypark.fr/ressources/

# 8.2 Panneaux d'accueil et d'information sur les Espaces Naturels Sensibles

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation sur les espaces naturels, le Département met en place des panneaux d'information destinés au grand public.

En 2015, la forêt de Sainte-Apolline et le site du Biotope du Bout du Monde ont été équipés respectivement de 11 et 7 supports d'information. (voir description des projets dans le chapitre 5.2)



# 8.3 Manifestations sportives

Les Espaces Naturels Sensibles constituent un cadre remarquable pour les sorties de pleine nature. Ils attirent de nombreux visiteurs et notamment des associations sportives Yvelinoises. Celles-ci sollicitent le Département pour organiser des randonnées à pieds, à vélos, à cheval, des courses d'orientation ou encore des courses de chiens de traineaux. Viennent s'y ajouter les programmes annuels de course d'orientation des collèges.

En 2014 sur l'ensemble des espaces naturels départementaux, 42 manifestations sportives ont été autorisées et ont mobilisé plus de 16 000 participants.

En 2015, ce sont 37 manifestations sportives qui ont été autorisées et ont mobilisé plus de 20 000 participants (Course VTT « la Jean Racine », «Le Grand 8 Cellois», course pédestre « Route des 4 châteaux», « les castors grimpeurs », «Trail du Josas»…)



# 8.4 Animations et visites scientifiques ou pédagogiques

### 8.4.1 Animations

Toujours dans le souci de valoriser et de sensibiliser les usagers à la préservation du patrimoine naturel, le Département fait découvrir au public cette richesse naturelle au travers d'animations.

# Journées Européennes du Patrimoine

En 2014, les Journées Européennes du Patrimoine consacrées au « Patrimoine Culturel, Patrimoine Naturel » ont été l'occasion d'organiser un évènement d'accueil du public sur le site du Parc du Peuple de l'herbe afin de valoriser les aménagements réalisés et de présenter le projet LIFE+ SeineCityPark.

Pour cette occasion, un parcours ludique de 12 étapes destiné aux enfants, a été mis en place par le Département pour mener l'enquête sur la disparition de l'emblème du Parc, le Papillon. Un livret d'enquêteur distribué aux enfants a permis de mener à bien cette enquête.



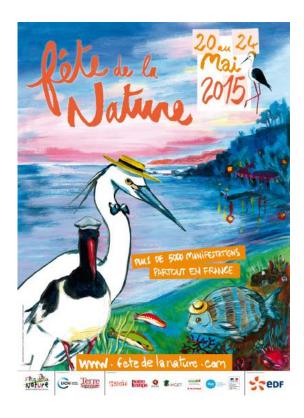
Lors de cette journée, ont été organisés un pique-nique par l'association des Amis du Parc du Peuple de l'herbe et 2 ateliers pédagogiques par l'Association e-graine sur la thématique de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. 56 personnes ont participé à cette journée.



### La fête de la Nature

Le 23 mai 2015 à l'occasion de la Fête de la Nature, la Communauté d'Agglomération deux Rives de Seine (CA2RS) en partenariat avec le Département a organisé des animations et découvertes pour toute la famille au Parc du Peuple de l'herbe :

- Ateliers pédagogiques pour les centres de loisirs animés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sur la découverte des oiseaux de l'étang de la Vieille Ferme :
- Ateliers-jeu sur les thèmes de l'insecte, de l'apiculture et les abeilles sauvages, du jardinage ;
- Exposition sur la biodiversité élaborée par la fondation Yann Arthus-Bertrand ;
- Deux visites guidées en bateau pour découvrir le Parc depuis la Seine ;
- Séance d'observation des étoiles organisée par les médiateurs scientifiques du parc aux Etoiles et de l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE).



Ces animations ont été réalisées avec le concours du Parc aux Etoiles, de l'association Climax et du service « Espaces verts » de la Ville de Carrières-sous-Poissy. 400 personnes ont participé à ces animations.



# Animations pédagogiques organisés par l'Office National des Forêts (ONF)

Dans le cadre de la convention passée avec l'ONF (voir chapitre 7.2.1), le Département apporte son soutien financier à l'ONF pour la gestion des forêts domaniales. A ce titre, les structures de l'Ecole de la campagne et de la forêt à Marly-le-Roi, l'Hamadryade à Trappes et l'espace Rambouillet organisent chaque année, des visites guidées et des animations pédagogiques, auprès des scolaires et du grand public.

Les structures ont accueillis 1433 classes (dont 13 classes de collèges) en 2014 et 1475 classes (dont 24 classes de collèges) en 2015.

#### «RandoNett'»

Le CODERANDO 78 a réalisé en 2015 une randonnée, intitulée « RandoNett' », ayant pour objet le nettoyage de chemins et leurs alentours. 500 personnes ont participé à cet évènement et 3300 litres de déchets ont été ramassés (1200 sacs distribués). Le Département a soutenu financièrement cette manifestation dans le cadre de la convention qui le lie au CODERANDO 78.



# 8.4.2 Valorisation scientifique et pédagogique

Les ENS servent aussi de support pour des visites techniques et scientifiques.

# Le Parc du Peuple de l'herbe a fait l'objet de 2 visites :

Le 20 mars 2015, dans le cadre de leur formation en MASTER Manager du développement d'affaires (agrobusiness) secteur du paysage de l'école de TECOMAH de Jouy-en-Josas, des étudiants ont participé à une visite technique. L'objectif de la visite était de faire découvrir un projet innovant en termes d'environnement. La gestion et les enjeux écologiques ont également été developpés.



Le 26 mars 2015, dans le cadre de leur formation en BTS aménagements paysagers du lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye, des étudiants ont participé à une visite technique destinée à préparer les étudiants à une épreuve de leur examen.



# 8.5 Information et communication

De nombreux outils de communication permettent au Département d'informer le public sur les espaces naturels départementaux.

# Articles de presse:

En 2015, 2 articles ont été publiés dans la presse :

- Sortie du topoguide dans le journal « toutes les nouvelles» ;
- « La chasse dans les forêts départementales dans le journal « la gazette du Mantois ».

Un communiqué de presse a également été rédigé sur la convention signée avec GRTgaz dans le cadre de la compensation environnementale mise en oeuvre dans la forêt départementale de Sainte-Apolline à Plaisir.

# Site internet du Département des Yvelines :

En 2014 et 2015, 5 articles ont été publiés sur la thématique des espaces naturels :

- L' environnement au cœur des préoccupations du Département (2015),
- GRTgaz signe le premier contrat de compensation écologique (2015).
- Les Yvelines, terre de cheval aux portes de Paris (2014),
- Panorama du cheval dans les Yvelines (2014),
- Les hébergements équestres (2014),



http://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/environnement/nature/

# Site Internet du projet LIFE+ Seine City Park

Ce site créé en 2014, dans le cadre du programme LIFE+, permet de valoriser le projet Seine City Park à l'échelle nationale. Il détaille le projet ainsi que toutes les actualités du parc. Ce site est également traduit en Anglais.



http://www.seinecitypark.fr/

## **Site Internet Yvelines Tourisme:**

Il fait la promotion des balades à faire dans les Yvelines, notamment celles sur les espaces naturels départementaux : Bois de Pinceloup, bois de Rochefort, Bois de Saint-Benoit, Bois de Sainte-Apolline et son parcours pédagogique, Bois de la Madeleine et son parcours de la Salamandre... http://www.balade-yvelines.fr/Parcs-forets-yvelines

### **Yvelines Magazine**

Yvelines magazine est le magazine du Département (publication 3 fois/an) distribué à 600 000 exemplaires à l'ensemble des Yvelinois. Il est également consultable sur le web https://www.yvelines.fr/rubrique-publication/magazine/

En 2014 et 2015, 9 articles ont été publiés sur la thématique des espaces naturels :

## En 2014:

- « Aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite sur la forêt départementale de Pinceloup à Clairefontaine-en-Yvelines » ;
- « Mise en place d'observatoires sur le site départemental du Bout du Monde à Epône » ;
- « Création d'un circuit pédagogique sur la forêt départementale de Sainte-Apolline à Plaisir » .

- « balade sur le parc départemental de la Boucle de Montesson»;
- « gîtes équestres ».

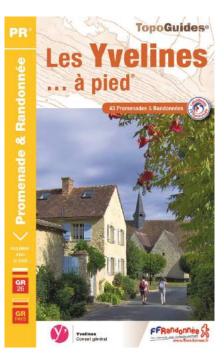
#### En 2015:

- « Aires de jeux sur le Parc départemental de la Boucle de Montesson » ;
- « Les Yvelines, bouffée d'oxygène » ;
- « Ilots de sénescence sur la forêt départementale de Sainte-Apolline à Plaisir » ;
- « Le projet du Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy » .

# **Topoguide**

Le topoguide « les Yvelines à pied » a été réédité en décembre 2014 par la Fédération Française de Randonnée pédestre. Il est destiné à développer et promouvoir la randonnée pédestre tout en valorisant le patrimoine touristique et culturel du département. Cet ouvrage élaboré avec la collaboration du CODERANDO 78, fait la promotion de 43 balades et 150 km de sentiers GR® et GR® de Pays inscrits au PDIPR, traversant notamment 7 sites départementaux (Pinceloup, Rochefort, Saint-Benoît, Madeleine, Flambertins, Abbécourt et Grands bois).

Le Département a contribué à hauteur de 8 000 € à la réédition de ce topoguide très apprécié des franciliens.





# SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

# Découvrez la Fosse aux loups de la forêt de Pinceloup

Avec une douzaine d'espèces de libellules recensées dont une espèce protégée, une vingtaines de mares et trois étangs, la forêt de Pinceloup, à Clairefontaine-en-Yvelines, est un espace naturel protégé par le Conseil général. Le site sera accessible cet été aux personnes à mobililité réduite grâce à l'aménagement d'un chemin de découverte de la Fosse aux loups et d'un ponton sur une mare.



### **GUERVILLE**

# Deux observatoires au Bout du Monde

Le Conseil général a créé, en 2013, deux observatoires ornithologiques à l'étang départemental du Bout-du-Monde, à Epône. Accessibles au public, ils permettent d'admirer les 192 espèces d'oiseaux qui fréquentent ce site exceptionnel de 48 hectares.



# Le Parc du Peuple de l'Herbe prend forme

À un an de son ouverture complète, le futur plus grand parc d'Île-de-France a dessiné ses contours et installé ses premiers aménagements. Visite partielle du site qui change les bords de Seine.



e chantier a commencé à l'est, du côté de l'étang de la Galiotte. Depuis cet été, les promeneurs découvrent la première aire de jeux aux couleurs du Parc du Peuple de l'Herbe, à Carrières-sous-Poissy. Ils flânent sur l'allée piétonne et

admirent la praire fleurie, les arbres et les arbustes... Ce sont les premiers aménagements ouverts au public du futur plus grand parc de la région parisienne. 113 ha dédiés aux insectes—le fameux Peuple de l'Herbe—, à la faune et à la flore. 26 espèces d'oi-

seaux, dont le Grèbe huppé et la Linotte mélodieuse, 6 espèces d'insectes, et 16 de végétaux, dont trois espèces protégées en Ilede-France, ont été recensés sur le site. D'ici le printemps prochain, la Maison des Insectes et l'Observatoire, construits par la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS), vont sortir de terre. Les trois-quarts des aménagements paysagers du parc auront été réalisés. Il ne restera que les berges de l'étang de la Vieille Ferme à restaurer avant fin 2016.

# Le projet en chiffres

**1,7** km de quai de promenade, de piste cycable et de zone piétonne

**12,8** km de chemins praticables pour les personnes à mobilité réduite

2,8 km de berges de Seine

746 arbres plantés sur la bande active et l'espace naturel

22 300 arbustes plantés

1 ha de zone de pique-nique

85 bancs et 16 chaises longues

1 tour à hirondelles et 9 nichoirs à oiseaux

4 hibernaculums (gîte à petite faune : reptiles et amphibiens)

11 nichoirs à chauves-souris





# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Retrouvez toute l'actualité des Yvelines en ligne ! Abonnez-vous à yvelines.fr/newsletter

Suivez nous sur:









Direction de l'Environnement Service du patrimoine naturel 2 place André Mignot - 78012 Versailles cedex Tel : 01 39 07 78 81

